

CONSEIL MUNICIPAL

Il est 18h30 lorsque M. J.-C. BRULHART,
président, ouvre la séance.

Sont présents: Mmes et MM. E. BALLAMAN, J. BALLAMAN, P. BOCCARD,
Y. BOCCARD, G. BORDRY, J.-C. BRULHART,
M. CHAMBERS, J. CHARPIER, Ch. DESPOND,
J.-M. DEVAUD, P. DI SANTOLO, P. DOUDIN, M. DUMALLE,
R. ECUYER, C. FEUSIER, J.-F. GIRARDET, M. GIRARDET,
P. HAMANN, J.-P. HULLIGER, K. ISWALA, A. JIMENAY,
J.-P. KIRSCHMANN, Y. LE CHEVALIER-DE-PREVILLE,
J.-P. MOURARET, J. REVILLET, D. SCHWEIZER,
K. STAFFLER, L. TREMBLET, P.-A. TSCHUDI et
L. ZWICK-MERCHAN.

Est excusé: M. J.-C. WYSS

MM. J.-C. DUCROT, maire, M. R. SANSONNENS et Mme M. BOGET, conseillers administratifs, assistent à la séance.

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 19 septembre et 3 octobre 2006.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Décisions liées à la démission de M. Jean-Philippe Hulliger du parti socialiste.
5. Parlement des jeunes.
6. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit exceptionnel de **CHF 10'000.-** destiné à financer une partie de l'aménagement de jeux installé en été 2006 dans le jardin de la garderie "La Framboise" (projet No 38/2006).
7. Délibération relative à l'octroi d'un droit de superficie à MM. Ferretti et Muñoz, sur 3/6ème de la parcelle No 12'989 fe 35 du cadastre de Meyrin, située au 1, rue des Ateliers sur la Commune de Meyrin (projet No 39/2006).
8. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 100'000.-** destiné à financer l'étude de la rénovation et de la mise en réseau de l'installation de chauffage des bâtiments publics du centre de la cité (école De-Livron, Forum Meyrin, mairie et école des Boudines) (projet No 18a/2006). **Rapport de la commission d'énergie et bâtiments** (M. P. Boccard, R).

9. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 35'000.-** destiné à financer l'étude de faisabilité de la rénovation et mise en réseau de l'installation de chauffage des vestiaires C1 et C2, du nouveau stade A' ainsi que des futurs boulodrome et restaurant (projet No 32a/2006). **Rapport de la commission d'énergie et bâtiments** (M. P. Boccard, R).
10. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 150'000.-** destiné à financer l'organisation d'un concours international European (projet No 35a/2006). **Rapport de la commission d'urbanisme** (M. J.-P. Hulliger, S).
11. Délibération relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2007, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter (projet No 33a/2006). **Rapport de la commission des finances** (M. Le Chevalier de Préville, Ve).
12. Délibération relative aux indemnités allouées en 2007 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux (projet No 34a/2006). **Rapport de la commission des finances** (M. Le Chevalier de Préville, Ve).
13. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 140'000.-** destiné à un versement unique pour la création d'un nouveau foyer devant héberger 24 personnes polyhandicapées adultes et créer 10 places d'atelier d'occupation (projet No 25a/2006). **Rapport de la commission d'action sociale** (Mme R. Ecuyer, R).
14. Résolution présentée par Didier Schweizer, au nom du groupe radical, pour une réalisation rapide du boulodrome prévu dans la 5ème étape du centre sportif (projet No 13/2006).
15. Projets de résolutions.
16. Projets de motions.
17. Propositions individuelles.
18. Questions.

En préambule, **M. Brulhart**, président, remercie de leurs présence les conseillers municipaux, la presse, M. Solai, secrétaire général, ainsi que Mme Dörfliger et le

public. Il excuse l'absence de M. Jean-Claude Wyss et annonce que Mme Zwick-Merchan et M. Tschudi arriveront avec un peu de retard.

1. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 19 septembre et 3 octobre 2006

Séance du 19 septembre 2006

La parole n'est pas demandée et ce procès-verbal, mis au vote par **M. Brulhart**, président, **EST APPROUVE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

Séance du 3 octobre 2006

La parole n'est pas demandée et ce procès-verbal, mis au vote par **M. Brulhart**, président, **EST APPROUVE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

* * *

2. Communications du Bureau

M. Brulhart annonce avoir reçu un courrier du club activité photos de Meyrin annonçant l'organisation d'une exposition les 24 et 25 novembre prochains sur le thème "costumes et coutumes du monde". Il précise que la séance du 24 novembre débutera à 19h00 et celle du 25 novembre à 14h30.

Il annonce avoir reçu deux motions émanant du groupe radical qui seront abordées au point 16 de l'ordre du jour.

M. Brulhart donne connaissance des dates des Bureaux et des Conseils municipaux du 1^{er} semestre 2007 comme suit:

Séance du Bureau	Conseils municipaux	Ordre du jour
Lundi 15 janvier	23 janvier 2007	
Lundi 26 février	6 mars	
Lundi 26 mars	3 avril	Présentation des comptes 06
Lundi 7 mai	15 mai	Vote des comptes 06
	4 juin (à confirmer)*	Séance d'installation
Lundi 18 juin	26 juin	

Il est ensuite donné lecture des courriers suivants:

a) courrier de M. Fermo Mino adressé au Conseil municipal de Meyrin

Messieurs les conseillers municipaux,

Je vous envoie cette photo de ce beau chêne au milieu du trottoir.

Surtout ne le touchez pas, mais pour donner de l'aisance aux handicapés et aux mamans avec les poussettes, la solution est simple et pas du tout onéreuse, comme les grands projets que vous débattiez.

Il suffit de mordre quelques m² sur la propriété de l'Hospice général dans un coin actuellement envahi par des ronces et des orties.

Je n'ai que peu d'espoir que mes doléances soient prises au sérieux, le problème est peut-être trop simple pour vous.

Je vous donne mon adresse tout de même en espérant recevoir de vos nouvelles.

Veillez agréer, Messieurs les conseillers municipaux, mes salutations distinguées.

*M. Fermo Mino
Prom. des Champs-Frêchets 2
1217 Meyrin*

Annexes: deux photos

b) courrier de M. Steffen adressé au président du Conseil municipal de Meyrin

concerne: information sur une pétition envoyée au maire de la commune de Meyrin

Monsieur le Président,

Par la présente, veuillez trouver ci-joint le double de la pétition adressée au maire et aux conseillers administratifs de la commune de Meyrin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, mes respectueuses salutations.

Georges Steffen

M. Brulhart relate que le contenu de cette lettre a été discuté au Bureau et le Conseil administratif donnera la suite qu'il convient à cette requête.

c) courrier de l'association les Les P'tits Bouchons adressé à toutes les personnes récoltant les bouchons et couvercles en plastique

Madame, Monsieur,

*Par la présente, nous avons le regret de vous informer que **NOUS AVONS PERDU** dans nos recherches de locaux et que nous allons vers la fin de l'association, après 3 ans d'activités.*

En date du 15 novembre 2006, nous avons reçu une lettre de l'Aéroport International de Genève, nous informant que nous étions mis à la porte pour le

1^{er} janvier 2007. Après discussions, nous allons peut-être obtenir un délai supplémentaire de 3 mois, soit jusqu'au 31 mars 2007 (mais nous attendons la confirmation pour en être sûr)

Par conséquent, nous vous informons que nous devons changer la date de l'arrêt des points de collecte qui était prévu au 31.12.2006. L'arrêt des récoltes de petits bouchons et couvercles en plastique est **avec EFFET IMMEDIAT**

Nous allons trier tout ce que nous pourrons pendant les quelques semaines qui nous restent, puis le reste partira à l'entreprise XXL Recycling à Ecuwillens. Cette entreprise nous paiera les tonnes au prix du jour du plastique (la seule différence sera, que les bouchons ne seront pas triés mais seulement la ferraille sera enlevée).

Dans le cas où nous trouverions des locaux susceptibles de nous être prêtés gracieusement et ce, d'ici à fin février 2007 nous pourrions recommencer la récolte des petits bouchons en plastique, à la seule condition que nous ayons quelque chose de concret et de sûr. A ce moment, tout le monde en serait informé.

En outre, nous vous remettons une affiche que vous voudrez bien apposer sur votre lieu de travail, lieu de récolte (déchetterie, centre commercial, etc.) afin que tout le monde soit au courant de l'arrêt des récoltes de petits bouchons et couvercles en plastique.

Pour plus d'informations, veuillez vous connecter de temps en temps sur notre site: www.lesptitsbouchons.com ou alors nous contacter au 079 470 07 18.

Veuillez faire passer le message à toutes les personnes, entreprises, etc. qui vous apportent leurs récoltes de petits bouchons et couvercles en plastique et bien leur expliquer que nous arrêtons l'association, par obligation. Nous n'avons pas pu trouver de nouveaux locaux et en plus, nous sommes mis à la porte des locaux actuels.

Dans le cas où vous auriez actuellement des récoltes de bouchons et couvercles en plastique dans votre point de collecte, veuillez ne pas les amener dans un autre point de collecte ni dans un centre de tri. Amenez-les directement dans une déchetterie afin de les mettre dans le plastique. **Surtout ne prenez plus aucune récolte.** Merci par avance.

Notre dernier défi tient toujours, mais avec moins de temps que prévu pour le réaliser.

Nous vous rappelons que nous tenions absolument à pouvoir offrir un chien guide à une personne nécessiteuse. Si vous souhaitez contribuer à ce que nous y arrivions, vous pouvez nous faire parvenir un don sur notre CCP: 17-251157-5 ce dont nous vous en remercions par avance.

Dans le cas où une attestation vous serait nécessaire, veuillez l'indiquer sur le bulletin de versement et nous vous la ferons parvenir dès que possible.

En outre, comme vous le savez, les frais de la poste vont augmenter à partir du 1^{er} janvier 2007, et ce par une augmentation de CHF 0.30 par transaction. De ce fait, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir votre don par voie électronique, ce système nous épargnera des frais considérables. Par ce courrier, nous tenons à vous remercier de tout cœur pour le défi que vous avez su relever pendant ces 3 années, afin de soutenir l'association.

En vous souhaitant une bonne continuation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

*Di Fabrizio Valérie
Présidente*

M. Tremblet ajoute que dans la *Tribune de Genève* de ce jour, "la Julie" a également lancé un appel au secours pour cette association.

d) courrier de l'association "Allez Meyrin-Cointrin" adressé à M. Jean-Claude Brulhart, président du Conseil

concerne: association "Allez Meyrin-Cointrin"

*Monsieur le président du Conseil municipal
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,*

Par la présente, je vous informe que le lundi 16 octobre 2006, une nouvelle association a été créée venant ainsi enrichir la palette actuelle des associations politiques communales. C'est l'assemblée constituante qui a choisi le nom: "Allez Meyrin-Cointrin" (AAM) pour lui définir, dès son origine, une orientation résolument constructive et dynamique.

Le comité a décidé de constituer une liste aux prochaines votations communales au nom de l'AAM, en conséquence, je vous demande de bien vouloir prendre acte que Myriam et moi-même avons été mandatés pour représenter ce groupe au sein de notre Conseil municipal.

Les statuts de l'AAM sont déposés ce jour en mairie.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mes cordiales salutations.

*Jean-François Girardet
Président de l'AAM*

*Copies: M. Jean-Claude Ducrot, maire de la commune de Meyrin
M. Solai, secrétaire général*

- e) courrier de l'association "Allez Meyrin-Cointrin" adressé à M. Jean-Claude Brulhart, président du Conseil

concerne: initiative "Allez Meyrin! Ensemble pour la construction d'une salle omnisports"

*Monsieur le président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,*

Annexé à ce courrier, vous recevez le projet du texte de l'initiative accompagné de l'exposé des motifs concernant l'initiative populaire "Allez Meyrin! Ensemble pour la construction d'une salle omnisports" que l'association "Allez Meyrin" propose aux électeurs meyrinois. Le comité d'initiative tient à informer en priorité les autorités de Meyrin du lancement de cette initiative agendé précisément le mardi 21 novembre 2006. Vous trouverez sur vos tables, les textes officiels que nous vous encourageons à signer et à faire signer autour de vous dans les limites du délai des deux mois prescrits. Nous sommes persuadés en effet, que ce projet saura réunir sinon l'unanimité tout au moins la grande majorité de notre conseil municipal à sa cause.

Il appartiendra au politique de réaliser l'achèvement des constructions comprises dans la 5^{ème} étape du centre sportif, mais également de prévoir dans la foulée la construction en partenariat avec l'Etat d'une salle omnisports couplée au collège sur le terrain du lac des Vernes, en harmonie avec le développement du futur quartier des Vergers.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mes cordiales salutations.

*Jean-François Girardet
Président de l'AAM*

*Annexe: projet de texte de l'initiative avec l'exposé des motifs
Copie: Monsieur Solai, secrétaire général*

- f) courrier de Mme Karin Mauron-Staffler adressé à M. Jean-Claude Brulhart, président du Conseil municipal

concerne: démission de ma fonction de conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Chers conseillers administratifs,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,*

Comme vous l'avez appris, mon mariage au cours de cet été m'a amenée à déplacer ma résidence principale de notre chère Commune à celle de Chêne-Bougeries. Je m'adresse dès lors à vous pour vous faire part de ma démission de ma fonction de conseillère municipale, avec effet au lundi 11 décembre 2006, veille de la séance du Conseil municipal.

Depuis mon élection et la prestation de serment qui s'ensuivit, j'ai pris à cœur de remplir les devoirs de ma charge avec sérieux et engagement. C'est avec une joie toujours renouvelée que j'ai procédé tant à l'étude des projets avant et lors des commissions, qu'à la réflexion et à la prise de décisions au sein de mon parti ainsi qu'au sein de l'entente.

J'éprouve un réel sentiment de reconnaissance tout d'abord envers mon collègue de parti, Monsieur Jean-Pierre Kirschmann, pour ses encouragements, sa disponibilité et ses conseils avisés. Ma reconnaissance va également à vous, chers collègues, pour l'amitié sincère que j'entretiens avec plusieurs d'entre vous et pour vos qualifications diverses qui m'ont enrichie et font également la richesse de notre Conseil.

Je ressors grandie de cette première expérience politique qui ne restera sans doute pas sans lendemain.

Veillez croire, Monsieur le président, Chers conseillers administratifs, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Karin Mauron

*Copie: M. Jean-Marc Solai, secrétaire général de la commune de Meyrin
Parti libéral genevois*

M. Brulhart fait la déclaration suivante:

"je tiens à exprimer à Mme Mauron-Staffler qu'elle sera regrettée au sein de ce conseil. Chacune de ses interventions étant toujours empreinte de réflexion et mûrement étudiée. De plus, sa jeunesse qui apportait fraîcheur et nouveauté nous manquera également.

Je vous souhaite de nombreuses années de bonheur dans votre couple."

[Applaudissements.]

M. Ducrot, au nom du Conseil administratif, remercie Mme Staffler-Mauron pour son travail dans le délibératif communal et en commission. Il précise qu'elle l'a toujours fait avec élégance, sourire et fraîcheur et espère que ces trois qualités la suivront dans sa vie futur.

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Séance du 19 septembre 2006 - proposition de M. Hulliger

Passage pour piétons à la rue de la Prulay, à la hauteur du Jardin-Alpin

M. Hulliger s'est fait le porte-parole de M. Brulhart pour demander l'installation d'un passage pour piétons à la rue de la Prulay, à la hauteur du Jardin-Alpin. Comme M. Ducrot l'avait déjà annoncé, la requête n'est pas nouvelle, mais jusqu'à ce jour, les responsables de l'office cantonal compétent en la matière, n'ont jamais répondu favorablement à notre demande.

Cependant, les conditions évoluent, et aujourd'hui, les représentants de l'Office Cantonal de la Mobilité, (OCM), sont disposés à donner une suite favorable à notre proposition. Ce futur aménagement sera repris dans le cadre de la délibération du réseau routier 2007.

Séance du 19 septembre 2006 – question de M. Schweizer

Activités de la société Serbeco sur la Commune

M. Schweizer s'inquiète des activités d'une société qui entrepose des déchets de bois sur notre Commune, à l'adresse 58-60, route du Nant-d'Avril.

Renseignements pris, ce dossier est sous le contrôle du Service cantonal de gestion des déchets industriels.

Après avoir été jusqu'au Tribunal fédéral pour des problèmes relatifs au bail de location du terrain, la Société a déposé un recours au Tribunal administratif en date du 5 octobre 2006, s'opposant ainsi au refus d'autorisation d'exploitation en l'état, refus signifié dans le courant du mois d'août dernier.

L'entreposage de bois usagé peut produire des émanations dues aux colles ou aux liants. Les odeurs font l'objet de contrôles réguliers du Service cantonal de gestion des déchets industriels. S'il devait s'avérer que cette activité constituait un danger, le service compétent peut exiger la fermeture immédiate du site.

Par ailleurs, il y a aussi lieu d'attendre la décision du Tribunal administratif, suite au recours déposé par la société.

Séance du 3 octobre 2006 – question de M. Mouraret

Vacances des Aînés à Malte

Le choix des vacances des Aînés s'effectue en collaboration avec le bureau de la commission consultative des Aînés. Chaque année, il y a toujours quelques participants qui ne sont pas satisfaits, mais, ils reviennent quand même à chaque fois l'année suivante.

Cette année, nous avons procédé à une enquête de satisfaction et il apparaît que dans l'ensemble les personnes se sont montrées satisfaites à très satisfaites des vacances à Malte. A part le poste "animation" où il n'y a que le 20% des sondés qui se sont montrés satisfaits. D'autre part, la plage de sable à côté de l'hôtel n'a pas fait l'unanimité car l'accès à la mer était difficile. Cette difficulté avait été abordée lors de nos séances d'informations.

Séance du 3 octobre 2006 – proposition individuelle de M. Girardet

Création d'un espace réservé aux chiens

Il n'y a actuellement pas de parcelle disponible pour un tel usage en zone agricole. Du fait qu'une telle mesure soustrait une surface cultivable, elle ne peut pas être liée à une compensation quelconque, consécutive au déclassement des Vergers, qui induit également une perte de surface agricole. En revanche, une approche des agriculteurs peut être entreprise et c'est pourquoi un courrier a été adressé ce jour à M. François Erard, directeur d'AgriGenève, pour tenter de trouver un agriculteur disposé, à des conditions à définir, à aménager et à entretenir un site clôturé pour permettre aux chiens de s'ébattre en liberté.

Motion de M. Schweizer

Pour faire suite à la motion de M. Schweizer votée lors de la dernière séance plénière concernant la demande au Canton de la création d'une formation de compétences cantonale en vue du métier "d'intendant municipal" ou "d'ouvrier polyvalent", le Conseil administratif a adressé, en date du 19 octobre, un courrier à M. Charles Beer, conseiller d'Etat en charge du département de l'instruction publique; le dossier est donc en cours d'étude.

Quartier des Vergers – établissement du post-obligatoire

Le Conseil administratif vous informe qu'un courrier a été adressé à M. Cramer pour demander un réexamen de l'implantation retenue pour l'établissement d'enseignement post-obligatoire sur le site des Vernes, en avançant notamment les arguments suivants:

- La violation de la volonté populaire exprimée lors de l'initiative relative au lac,
- Le manque de concertation avec la Commune qui n'a pas été consultée,
- La mauvaise insertion urbaine du bâtiment de 6 niveaux qui coupera la vue sur le vallon du Nant d'Avril et le Jura depuis l'avenue de Vaudagne,
- L'aire d'implantation réduite de 13'000m² contre 18'000m² sur le site du Mandement,
- La difficulté d'organiser un établissement scolaire sur 6 niveaux,
- La gestion difficile du parking pour deux-roues (400 places à proximité du lac) et l'absence de réflexion sur le stationnement automobile en cas de réalisation d'une salle omnisports,
- Le flux des élèves à travers des parcelles privées entre l'établissement scolaire et le TCMC.
- L'atteinte environnementale au site du lac.

En conclusion, la Commune demande le réexamen de cette décision d'implantation sur le site alternatif du Mandement (angle route de Meyrin/avenue Louis-Rendu).

M. Girardet, concernant une remise en question de l'emplacement du collège, rappelle que lors du vote du plan directeur des Vergers, l'emplacement du collège était bien défini, et ce plan avait été voté à l'unanimité moins deux abstentions.

Il rappelle également que le représentant de l'Etat avait annoncé que, lors du vote du déclassement de zone, le collège avait été placé à cet endroit, car il y avait trop de terrains déclassés pour la zone des Vergers et qu'il fallait utiliser cette zone pour de l'utilité publique.

Aussi, s'insurge-t-il et ne comprend pas pourquoi le Conseil administratif prend une initiative pour écrire au Conseil d'Etat en lui déclarant que ce n'est pas la volonté des autorités meyrinoises. Il déclare que le Conseil administratif usurpe son droit de prendre des initiatives allant dans ce sens.

Il explique que l'initiative populaire qui est lancée aujourd'hui va à l'inverse de la prise de position du Conseil administratif, aussi suggère-t-il à celui-ci d'attendre le verdict populaire et éventuellement l'étude lancée concernant le tracé du tram. Ainsi, il pourra demander au Conseil d'Etat de se pencher sur cet objet.

M. Ducrot déclare que le Conseil administratif doit être attentif au respect de la volonté populaire exprimée par le 70% des électeurs qui se sont prononcés sur l'entier de cette parcelle en faveur du lac. Il ne s'agit pas, de la part du Conseil administratif, d'un abus de droit mais de dire simplement au Conseil d'Etat que les droits populaires doivent être absolument respectés.

Quant à **M. Sansonnens**, il déclare que dans le cadre des études menées, il a été demandé une surface de 20'000 m² pour la réalisation de ce collège, ce qui a amené à réduire la dimension du lac. Or, suite à une étude complémentaire, il a été constaté qu'il fallait garder le lac dans ses dimensions existantes réduisant ainsi la surface à 13'000 m² pour la réalisation du collège. Aussi, cela laisse-t-il à la Commune la possibilité d'envisager un autre emplacement pour cette construction, tout en envisageant d'y rattacher la construction d'une salle omnisports. Il ajoute que le terrain se trouvant à l'angle Mandement/Louis-Rendu semble être plus approprié pour une telle réalisation, raison pour laquelle la discussion reste ouverte avec le Conseil d'Etat.

M. Devaud est étonné par cette prise de position car la zone prévue pour l'implantation du collège est une zone prévue pour du développement économique. Vu le manque de terrains, il pense qu'il serait intéressant que le Conseil municipal soit consulté de manière à pouvoir réfléchir à des possibilités d'échanges qui permettrait un développement efficace de la Commune.

M. Brulhart clôt le débat et précise qu'il s'agit d'une communication du Conseil administratif et non d'un point à l'ordre du jour.

* * *

4. Décisions liées à la démission de M. Jean-Philippe Hulliger du parti socialiste.

M. Tremblet donne lecture de la lettre de démission de M. Hulliger, datée du 10 novembre 2006, adressée au président du Conseil municipal:

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,*

C'est avec regret que je vous annonce que j'ai démissionné du parti socialiste meyrinois avec effet immédiat en date du 10 novembre 2006. Les divergences d'opinion ainsi que les options prises par mon groupe ces derniers mois m'ont résolu à prendre cette sage décision. Cette séparation ne remet aucunement en question ma motivation et mon engagement au sein de ce Conseil. Je souhaite pouvoir poursuivre mon mandat jusqu'à la fin de cette législature en tant qu'indépendant de gauche. Le score honorable que j'ai obtenu lors des élections de 2003 me permet de légitimer ce choix. De nombreux Meyrinois m'ayant soutenu en tant que personne lors de cette élection, je tiens à les représenter jusqu'au terme de mon mandat.

Je suis conscient que ce divorce causera quelques remous, plus particulièrement en ce qui concerne ma présence au sein des différentes commissions et représentations du Conseil municipal. Je vous laisserai le soin de régler cette problématique avec vos collègues du Bureau.

Recevez, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de mon profond respect.

Jean-Philippe Hulliger

M. Hulliger fait la déclaration suivante:

"Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,
Madame et Messieurs les conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs,

Vous avez pris acte de ma démission du parti socialiste. Je suis conscient que cette décision va créer quelques remous au sein de ce Conseil. Actif depuis plus de 12 ans au PS, j'ai milité activement pour que mon parti arrive à se faire entendre et respecter en tant que tel. Les options prises ces derniers mois par les Socialistes de Meyrin-Cointrin ont ébranlé mon idéal concernant la vie de ma Commune. N'arrivant plus à me faire entendre, la rupture devenait inéluctable et c'est avec une grande amertume que j'ai dû me résoudre à prendre cette décision. En revanche, la question concernant la poursuite ou non de mon mandat au sein de ce Conseil ne s'est jamais posée. Mon engagement lors de cette législature ainsi que dans les deux précédentes me pousse à aller jusqu'au terme de mon mandat.

Ce qui s'est passé ces derniers temps et ce qui se passe aujourd'hui semble démontrer qu'un malaise plane sur notre Conseil. Depuis deux législatures, nous nous bouffons le nez sur des projets qui auraient dû voir le jour depuis longtemps. Il est temps de secouer le cocotier et de créer un électrochoc afin de ranimer un hémicycle en perdition. Les querelles de partis ou entre partis n'ont fait que retarder le planning de réalisations nécessaires et bénéfiques pour notre Commune.

Je souhaite aujourd'hui, en tant qu'indépendant, oublier les idéaux politiques pour me consacrer sans arrière pensée à la vie de ma Commune et au bien-être social, sportif, culturel ou urbanistique des Meyrinois et des Cointrinois, qu'ils soient de gauche, de droite ou apolitiques.

Je vous remercie de votre attention."

M. Iswala fait la déclaration suivante:

"Nous avons pris acte de la démission de Jean-Philippe Hulliger du PS Meyrin-Cointrin.

Cependant, étant un élu d'une fraction de la population, il souhaite poursuivre son mandat de conseiller municipal par sa représentation dans toutes les commissions que compte notre Conseil municipal.

Pour la surveillance des communes, selon l'interprétation générale, M. Hulliger ne peut plus siéger en commission mais c'est au Conseil municipal d'en décider. La surveillance des communes considère toutefois que le PS ne doit pas être pénalisé et voir sa députation diminuer de deux à une étant donné que la répartition des sièges en commission a été décidée lors de la séance d'installation en se basant sur les voix obtenues par le PS aux élections.

Quant aux présidences de commissions, c'est un peu différent dans la mesure où notre règlement précise à son article 61: "il appartient au Conseil municipal la désignation des présidents de commissions permanentes pour la durée de la législature". En conséquence, la surveillance des communes estime que M. Jean-Philippe Hulliger est en droit de garder sa présidence de la commission des travaux publics, d'autant plus qu'aucune référence à l'appartenance d'un parti n'est faite dans l'article 61.

Compte tenu de ce qui précède, nous avons décidé de garder notre représentation actuelle de deux sièges et de repourvoir celui étant jusqu'à présent occupé par notre camarade démissionnaire.

Quant à la présidence qu'il occupe pour la commission des travaux publics, il est en droit de la garder et notre groupe ne s'y opposera pas. Il en est de même pour l'instance extraparlamentaire au Casino.

Enfin, nous proposons aussi au Conseil municipal que M. Hulliger puisse siéger dans des commissions mais sans avoir le droit de vote.

Il est à rappeler que les divergences dans un parti hormis les ambitions de chacun, doivent être une richesse et non une source de divisions et de déchirements.

Votre serviteur Placide."

M. Brulhart résume en affirmant que le parti socialiste garde ses deux sièges de représentation. De plus, il déclare que M. Hulliger gardera la présidence de la commission des travaux publics, ainsi que le droit de continuer de siéger dans les commissions extraparlimentaires.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Brulhart** met au vote la proposition de maintenir M. Hulliger à la présidence de la commission des travaux publics, ainsi que dans les diverses commissions extraparlimentaires où il siège déjà. De plus, M. Hulliger est autorisé à siéger en commission mais sans avoir le droit de vote.

Cette proposition est **APPROUVEE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

* * *

5. Parlement des jeunes

M. Tremblet donne lecture d'une lettre adressée à M. Brulhart, datée du 19 novembre 2006:

Concerne: résumé des activités du Parlement des Jeunes

*Monsieur le président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,*

Voici quelques mois que le Parlement des Jeunes a repris son activité après le coupure annuelle des vacances d'été. Afin de vous tenir informés du travail effectué par les membres du Parlement, voici un résumé des principaux projets en cours:

- Kaméléon Festival: le but de ce projet est l'organisation d'un festival de musique en plein air pendant l'automne 2007, sur la campagne Charnaux. Pour le moment, l'essentiel du travail porte sur la recherche de groupes de musiques et de sponsors pour financer l'événement.

- Carte Jeunes Meyrin: le projet de la carte offrant des réduction aux jeunes dans des commerces de la Commune continue d'aller de l'avant. Au programme, la remise à jour des contrats avec les différents partenaires, la recherche de nouvelles offres et la diffusion de flyers publicitaires aux jeunes de la Commune.

- Concerts à l'Undertown: le Parlement des Jeunes participe au financement et à l'organisation de deux soirées de concert à l'Undertown les 1^{er} et 2 décembre 2006.

- Conférence suisse des Parlements des Jeunes (CPJ): comme chaque année, une délégation du Parlement s'est rendue à la Conférence suisse des Parlements des Jeunes qui a lieu à Berne. En 2007, cette conférence sera organisée à Genève par l'ensemble des Parlements des Jeunes genevois.

En plus de ces projets importants, le Parlement continue de mener plusieurs autres projets proposés par ses membres, dont le financement d'une opération d'un jeune Malgache (suite du projet de voyage d'aide au développement qui a été réalisé l'année passée) qui s'est bien déroulée d'après les dernières nouvelles en notre possession.

En vous remerciant d'avance de lire cette lettre lors de la prochaine réunion du Conseil municipal, et en vous priant de bien vouloir m'excuser du faible délai avec lequel elle vous est parvenue, veuillez accepter, Monsieur le président du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mes salutations les plus cordiales.

*François Amato
Président du Parlement des Jeunes de Meyrin*

* * *

6. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit exceptionnel de CHF 10'000.- destiné à financer une partie de l'aménagement de jeux installé en été 2006 dans le jardin de la garderie "La Framboise" (projet No 38/2006)

Mme Boget relate que la garderie "La Framboise" se trouve au cœur de Meyrin-Village dans un bâtiment qui a été inauguré il y a un an, bâtiment qui a été construit par la paroisse évangélique de Meyrin. Durant la période de construction du nouveau bâtiment, les activités de la garderie ont été déplacées dans un container sis près de la Ferme de la Planche. Elle mentionne qu'à cet endroit, une série de petits jeux avaient été installés, mais pas ceux qui étaient sur la parcelle jouxtant la petite église du Village. Lors du réaménagement dans le nouveau bâtiment, la garderie désirait à nouveau y installer les jeux, mais ceux-ci étant trop vétustes, le comité de la garderie a décidé d'équiper de manière nouvelle l'espace de jeux. Ces jeux ont coûté près de CHF 20'000.- et l'association n'ayant pas de ressources à disposition, elle a fait diverses démarches afin d'obtenir un subventionnement. Elle s'est également tournée vers la Commune afin de lui demander une participation à l'aménagement de cette place pour un montant s'élevant à CHF 10'000.-. Le comité de la garderie mentionne le fait que tout l'aménagement intérieur n'a donné lieu à aucune demande de leur part.

Mme Boget soutient cette demande de la garderie afin que les enfants puissent s'ébattre dans de bonnes conditions sur des jeux extérieurs. De plus, vu le faible montant demandé, elle propose un vote immédiat de cette délibération.

M. Brulhart annonce que le Bureau propose le vote immédiat.

Cette proposition est soumise au vote et le vote immédiat est **ACCEPTE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

Mme Feusier déclare que le groupe radical approuve cette délibération afin d'aider partiellement à l'aménagement de jeux.

M. Kirschmann annonce que le groupe libéral n'est pas opposé à cette délibération, mais souhaite toutefois que la garderie "La Framboise" soit ouverte à tous les enfants quelle que soit leur religion. Il relate avoir eu connaissance d'un certain sectarisme quant à l'attribution des places.

Mme Di Santolo déclare:

"La Framboise, nom suggestif à différents titres qui néanmoins pour ce soir, concernera l'association «Garderie La Framboise» qui accueille chaque demi-journée une quinzaine de bambins âgés de 2 à 4 ans.

Après un déménagement mi-2005, l'association ayant intégré ses nouveaux locaux et renoncé à récupérer le toboggan vétuste situé route de Meyrin 333, a fait face à une nouvelle dépense de CHF 20'615.10 afin de faire bénéficier les enfants d'un nouvel aménagement de jeu extérieur sécurisé.

Pour ce faire, l'association a prélevé un montant sur ses propres fonds puis a fait appel d'une part au Fonds Eckert et d'autre part à la commune de Meyrin.

Au vu, de la nécessité des enfants de jouer pour se développer harmonieusement, que la Commune n'a pas été sollicitée financièrement pour l'aménagement intérieur de la garderie, des efforts fournis par l'association, le parti socialiste est heureux de dire oui à cette ouverture de crédit exceptionnel de CHF 10'000.-.

Nous espérons que ce choix permettra aux plus petits d'entre nous de satisfaire leurs besoins physiques et physiologiques afin de devenir un jour les plus grands d'entre nous..."

M. Jimenay déclare que le groupe DC est sensible à l'action de la garderie "La Framboise" avec les enfants, aussi soutiendra-t-il cette délibération.

M. Girardet déclare qu'il soutiendra cette délibération qui est intéressante mais qui ne coûte pas énormément à la Commune puisque le travail fait à "La Framboise" est remarquable. Il relate qu'il connaît les statuts de cette association et peut tranquilliser M. Kirschmann en lui rapportant qu'il est spécifié dans les statuts qu'il n'y a aucune restriction quant à la religion.

Mme Boget tient à préciser que lors du retour de l'association dans ses locaux, un toilettage de ses statuts a été fait en collaboration avec le service de la petite

enfance de la Commune. Elle relève que bien que l'idée de mettre sur pied cette garderie émane de l'église évangélique, le service de la petite enfance s'est assuré qu'il y ait un accès non discriminatoire et une représentation des parents au comité de l'association. Cependant, elle déclare qu'en période de pénurie de place de garderie, pénurie que connaît également "La Framboise", il y a peut-être des parents insatisfaits qui estiment avoir été victimes de discrimination.

Plus personne ne désirant s'exprimer, il est procédé au vote de la **délibération No 38/2006**

relative à l'ouverture d'un crédit exceptionnel de CHF 10'000.- destiné à financer une partie de l'aménagement de jeux installé en été 2006 dans le jardin de la garderie "La Framboise"

Vu le courrier de l'Association "Garderie La Framboise" du 23 août 2006 décrivant le nouvel aménagement extérieur mis en place cet été à la garderie, sise au 11, chemin de la Tour, et exprimant les raisons qui l'ont obligée à procéder à cette nouvelle installation;

Vu la nécessité d'offrir aux enfants fréquentant la "Garderie La Framboise" un espace de jeux extérieur permettant le développement des activités motrices;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 21 novembre 2006,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 10'000.-** destiné à participer à l'achat d'un nouvel aménagement de jeux dans le jardin de la garderie "La Framboise",
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales et de les imputer dans le budget de fonctionnement sous la rubrique 54,
3. que ce crédit budgétaire devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

* * *

7. **Délibération relative à l'octroi d'un droit de superficie à MM. Ferretti et Muñoz, sur 3/6ème de la parcelle No 12'989 fe 35 du cadastre de Meyrin,**

située au 1, rue des Ateliers sur la commune de Meyrin (projet No 39/2006)

M. Sansonnens explique que ce projet de délibération a pour objet l'octroi d'un droit de superficie sur un terrain communal situé à la rue des Ateliers où sont situés deux bâtiments dont l'un est vide. Deux entreprises, celles de MM. Ferretti et Muñoz ont souhaité pouvoir acquérir ce bâtiment et le remettre en état pour les besoins de leur exploitation. Il explique qu'afin d'équiper ce bâtiment, des investissements importants de l'ordre de CHF 900'000.- sont nécessaires comprenant notamment l'isolation du bâtiment, ainsi que la création d'installations de chauffage et sanitaire. Il déclare qu'il reste actuellement un droit de superficie sur 15 ans ce qui est un peu court pour l'amortissement de l'investissement prévu. Aussi, ces entrepreneurs souhaitent-ils obtenir un droit de superficie de 40 ans.

M. Sansonnens propose le vote immédiat sur cet octroi de droit de superficie à MM. Ferretti et Muñoz.

M. Jimenay déclare que, bien que le parti démocrate-chrétien encourage le dynamisme des entreprises, il souhaite néanmoins proposer un renvoi en commission des finances afin d'évaluer l'opportunité d'augmenter le rendement du droit de superficie sur la base d'un loyer prévu à la hausse.

M. Girardet souhaite également un renvoi en commission d'urbanisme. Il rappelle qu'à l'époque déjà, il avait présenté une résolution qui avait été votée à l'unanimité concernant les demandes de recherche de terrains pour y instaurer des parkings d'échange afin d'y faciliter le transfert modal sur le RER, au moins le temps des travaux de la traversée de Meyrin-Village. Or, il constate qu'il y a là un terrain idéal pour justement faire ce genre de P+R, le temps des travaux, et que la Commune va s'en défaire pour le mettre en droit de superficie à une entreprise privée. Pour cette raison, il désire que cet objet soit renvoyé en commission d'urbanisme pour y être discuté.

M. Brulhart annonce que le Bureau est favorable à un vote immédiat.

La proposition de vote immédiat est mise au vote et **ACCEPTEE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

M. Kirschmann déclare avoir souri lorsqu'il a lu sur la délibération "Vu la nécessité de valoriser la création d'emplois sur la Commune et de valoriser la zone industrielle avec des activités à valeur ajoutée". En effet, il relate que lorsque l'Union industrielle a fêté son 100^{ème} anniversaire et y a invité le Conseil administratif, celui-ci ne s'est même pas donné la peine d'y répondre. Aussi, se demande-t-il ce que fait la Commune pour encourager les industriels à venir sur le terrain communal.

Mme Revillet désire connaître le montant de la rente du droit de superficie, ainsi que le montant des taxes exonérées d'impôts, comme demandé dans le point 4 du "décide".

M. Chambers souhaiterait le renvoi de cet objet en commission car il a plusieurs questions. Il désire connaître la surface de l'ensemble du droit de superficie, quels

sont les loyers actuels et quels seront les loyers futurs. Il suppose que ce loyer n'a pas été réévalué durant les 40 ans et souhaite que celui-ci le soit à la valeur du marché.

M. Schweizer est très étonné par les remarques de ses collègues demandant une augmentation du prix des charges. Il rappelle que l'on se trouve face à deux entrepreneurs qui s'unissent pour prendre des locaux et que ceux-ci veulent y investir une certaine somme pour les transformer. De plus, il est prévu que ces locaux emploieront par la suite 10 employés qui eux-mêmes paieront des impôts, ainsi la Commune ne sera pas perdante

Il rappelle qu'actuellement il ne leur reste que 15 ans de location et ce délai est trop court pour envisager l'amortissement de leur investissement de CHF 900'000.-.

Il conclut en déclarant que les radicaux soutiendront ces deux patrons dans leur entreprise en votant favorablement cette délibération.

M. Charpier déclare qu'il apporte le soutien de son groupe à cette délibération.

M. Sansonnens répond à M. Girardet concernant sa proposition d'utiliser cette parcelle pour y faire un parking, en précisant que cette parcelle est limitée en surface, celle-ci fait 3'381 m², dont 1'691 m² de surface sont utilisés par MM. Ferretti et Muñoz.

Concernant les coûts des droits de superficie, il explique que la FTI (Fondation pour les terrains industriels de Genève) a une politique d'appliquer un pourcentage de 5% du prix du terrain sur les droits de superficie. Ces coûts progressent au fur et à mesure du coût de la vie, c'est-à-dire qu'il y a une adaptation régulière. Dans ce cas, il s'agit d'environ CHF 200.-/m². Il ajoute que la FTI et la Commune ont une politique commune de donner la possibilité à des petites entreprises de développer des activités dans les zones industrielles de Genève.

Quant à l'exonération des taxes, il explique que les communes ont le droit de demander l'exonération de toutes les taxes et relate que la commune de Meyrin applique toujours cette règle dans toute acquisition ou droit de superficie.

M. Devaud demande si la nouvelle société va bénéficier des 15 ans de droit de superficie restants du précédent locataire et demande en plus 40 ans supplémentaires ou est-ce que cette négociation part depuis maintenant pour 40 ans.

M. Sansonnens répond que si MM. Ferretti et Muñoz avaient accepté les 15 ans restants, ce point n'aurait pas figuré à la séance de ce soir. Or ces personnes souhaitent repartir aujourd'hui avec 40 ans de droit de superficie, d'où l'obligation de présenter une délibération au Conseil municipal. De plus, étant donné qu'un grand investissement est prévu pour la réhabilitation des locaux, **M. Sansonnens** déclare que la Commune n'a pas souhaité revoir les conditions financières.

Pour répondre à l'interpellation de M. Kirschmann, **M. Sansonnens** explique que le Conseil administratif n'a pas pu participer au 100^{ème} anniversaire car ses membres étaient tous occupés par d'autres activités, ce qu'il regrette vivement.

M. Chambers déclare qu'il soutient bien évidemment la création d'entreprise sur la Commune, mais désire avoir une réponse aux questions posées précédemment soit: quel est le loyer actuel et quel sera le loyer futur? Il désire également savoir si ces personnes ont émis le désir d'acheter ce terrain.

M. Sansonnens répond qu'il n'y a jamais eu une volonté de la Commune de vendre des terrains. Il relate que ces terrains ont été achetés il y a une vingtaine d'années et que les collectivités publiques ne vendent pas les terrains de cette manière. Quant au droit de superficie, il annonce qu'il s'élève à environ CHF 25'000.- annuel et que le droit de superficie est une opportunité pour les entreprises qui ne peuvent pas se permettre d'investir dans l'achat de terrain.

M. Chambers relève que les futurs propriétaires vont payer, en droit de superficie, un loyer locatif mensuel d'environ CHF 2'000.- pour 1'700 m², ce qui est avantageux.

Mme Despond déclare qu'il est toujours digne de défendre les petites et moyennes entreprises. De plus, elle pense que donner suite à cette demande inciterait d'autres entreprises à venir s'installer sur Meyrin, ce qui serait générateur de revenus et d'emplois.

Mme Revillet déclare que son groupe soutient ce projet qui favorise l'implantation de PME sur la Commune.

M. Girardet demande au Conseil administratif s'il a prévu une démarche pour la mise en valeur du reste du terrain, c'est-à-dire le triangle formé par la rue Lect/rue Adrien-Stoessel et les deux bâtiments Fedex. Il demande si cela appartient à la Commune.

M. Sansonnens lui répond que la Commune n'est pas propriétaire du reste du terrain et que la Fondation des parkings envisage la construction d'un parking de 65 places sur un terrain appartenant à l'Etat dans cette zone.

M. Dumalle estime que c'est un devoir d'aider les petites entreprises et non pas de leur prendre leur argent. Aussi, déclare-t-il que les Verts qui soutiennent la création d'emplois à Meyrin et favorisent les entreprises à s'installer à Meyrin, voteront favorablement cette délibération.

M. Charpier suggère de rajouter "propriété de la Commune" dans le titre afin d'être plus précis et de supprimer le dernier considérant étant donné que le vote immédiat a été décidé.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Brulhart** met au vote **la délibération No 39/2006**

relative à l'octroi d'un droit de superficie à MM. Ferretti et Muñoz, sur 3/6^{ème} de la parcelle No 12'989 fe 35 du cadastre de Meyrin, propriété de la Commune, située au 1 rue des Ateliers sur la commune de Meyrin

Vu la demande de MM. Ferretti et Muñoz datée du 20 octobre 2006 d'être bénéficiaires d'un nouveau droit de superficie pour une durée de 40 ans;

Vu le montant arrêté pour la transaction entre MM. Muñoz, Ferretti et la société Electroplast SA de CHF 360'000.- actuel superficière;

Vu l'expertise du 12 octobre 2006 du bureau KMS fixant la valeur vénale du bâtiment à CHF 344'000.-;

Vu les travaux lourds estimés à CHF 900'000.- envisagés par MM. Ferretti et Muñoz pour transformer une halle non isolée en locaux de travail;

Vu les activités envisagées de fabrication d'enseignes lumineuses et d'imprimerie, conformes à la zone et ne produisant pas de nuisances ni pollutions;

Vu la stabilité des sociétés dirigées par MM. Ferretti et Muñoz, actives depuis plus de 20 ans à Genève;

Vu l'intérêt de mettre en valeur la parcelle 12'989 fe 35, du cadastre de Meyrin, située au 1 rue des Ateliers de la Commune de Meyrin;

Vu la nécessité de valoriser la création d'emplois sur la Commune et de valoriser la zone industrielle avec des activités à valeur ajoutée;

Vu le contrat de droit de superficie actuellement en vigueur jusqu'en 2021;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Le Conseil, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 21 novembre 2006,

DECIDE

PAR 28 OUI ET 1 ABSTENTION

1. d'autoriser le Conseil administratif à conclure un nouveau droit de superficie d'une durée de 40 ans sur la parcelle précitée avec MM. Ferretti et Muñoz,
2. de charger le Conseil administratif de négocier la rente de droit de superficie sur la base du loyer actuellement consenti et aux règles d'indexation usuelles (3 ans sur la base de l'indice genevois des prix à la consommation),
3. de demander au Conseil administratif de veiller à ce que les travaux envisagés soient réalisés dans un délai maximal de trois ans,

4. de demander au Conseil d'Etat l'exonération de toute taxe ou émolument pouvant se rattacher à ces opérations et dont les frais devraient être supportés par la commune,
5. qu'en conformité de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, les contrats et tous documents notariés relatifs à ces opérations seront signés par le Conseil administratif.

* * *

8. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 100'000.- destiné à financer l'étude de la rénovation et de la mise en réseau de l'installation de chauffage des bâtiments publics du centre de la cité (école De-Livron, Forum Meyrin, mairie et école des Boudines) (projet No 18a/2006). Rapport de la commission d'énergie et bâtiments (M. P. Boccard, R)

M. Boccard donne lecture de son rapport:

"Rapport de la commission énergie et bâtiment du 4 octobre 2006.

Sont présents: le président, M. Mouraret, le conseiller administratif, M. Sansonnens, les membres de l'administration, MM. Collados et Morand.

Le projet de délibération concerne la rénovation et la mise en réseau de l'installation de chauffage de la mairie de Meyrin, du bâtiment du CMS et l'école des Boudines.

Le projet reliera l'école et le CMS par une conduite à distance de 60 mètres en faisant une installation commune entre l'école et la mairie, ce qui permettra de réaliser des économies d'entretien de citerne et de chaudière.

Le périmètre de l'étude pourrait englober également le P1 et Le-Livron.

Un commissaire propose d'ajouter Forum Meyrin et Le-Livron dans la liste des bâtiments à mettre en réseau.

Le crédit d'étude comprend la procédure jusqu'au retour des soumissions.

Un commissaire demande que soit modifié le texte de la délibération en remplaçant "étude de faisabilité" par "crédit d'étude" pour être clair.

Le président met aux voix la délibération au montant de CHF 100'000.-. Elle est acceptée à l'unanimité."

M. Devaud rappelle que la Commune s'est déterminée il y a longtemps déjà pour un chauffage à distance puisque depuis trois législatures une proposition de chauffage à bois a été envisagée dans la zone du centre sportif. Il ajoute que son groupe est favorable à cette délibération ainsi qu'à la prochaine qui sera présentée au point suivant.

M. Dumalle déclare que le groupe des Verts est favorable à cette délibération. En revanche, il demande si les CHF 100'000.- sont inclus ou sont en sus du coût global du projet.

M. Chapier, au nom du groupe de l'Alliance de gauche, déclare qu'il approuve cette délibération. Il relève cependant une petite erreur de calcul dans l'exposé des motifs et annonce que le chiffre exact se monte à CHF 613'058.-.

M. Mouraret déclare que le groupe radical votera favorablement cette délibération, ainsi que celle consacrée aux vestiaires du stade de Meyrin.

M. Sansonnens répond que le crédit d'étude demandé ne correspond pas au montant total des honoraires, c'est le montant total pour le projet d'étude. Il ajoute que pour le coût des travaux, une nouvelle délibération sera présentée, en tenant compte des honoraires nécessaires à l'élaboration des plans d'exécution définitifs et le suivi des travaux.

M. Devaud désire connaître le coût de l'énergie si la Commune se raccorde sur cette nouvelle distribution sachant qu'elle sera liée exclusivement sur le réseau SIG. Y-aura-t-il plus tard la possibilité de se raccorder sur le réseau d'un autre fournisseur, si les prix des SIG devaient augmenter exagérément leurs prestations? Il estime que des discussions doivent avoir lieu avec les SIG afin de définir un prix de l'énergie raisonnable dans le futur.

M. Sansonnens répond qu'aujourd'hui le réseau en direction de Meyrin n'est pas finalisé par les SIG. Il affirme que la problématique soulevée par M. Devaud a déjà été abordée. Il explique que le réseau CADIUM utilisant la chaleur résultant de la combustion des ordures ménagères aux Cheneviers va jusqu'à Onex en direction de Lancy et que ce réseau donne entière satisfaction aux utilisateurs.

Il relate que le prix de l'énergie doit être appliqué en fonction du prix du marché et que celui-ci varie en fonction de l'évolution du prix des énergies à savoir le gaz et la mazout. Sur le principe, le SIG ont l'objectif clair de développer le CAD tout en maintenant des prix compétitifs avec l'ensemble des autres installations en fonction actuellement sur la Commune, car en pratiquant une politique de prix disproportionnée, les SIG iraient au-devant de refus des utilisateurs.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Brulhart** met aux voix la **délibération N° 18a/2006**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 100'000.- destiné à financer l'étude de la rénovation et de la mise en réseau de l'installation de chauffage des bâtiments publics du centre de la cité (école de Livron, Forum Meyrin, mairie et école des Boudines)

Vu l'obligation que nous avons de rationaliser les dépenses d'énergie;

Vu la nécessité de rénover les installations de production et de distribution de chaleur et de régulation des bâtiments concernés;

Vu les "intentions d'investissements 2005 – 2012";

Vu le rapport de la commission d'énergie et bâtiment;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 21 novembre 2006,

DECIDE

PAR 28 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 100'000.-** destiné à financer l'étude de la rénovation et de la mise en réseau de l'installation de chauffage des bâtiments publics du centre de la cité (école de Livron, Forum Meyrin, mairie et école des Boudines);
2. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. qu'en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit d'investissement des travaux et amorti dans le même temps; dans le cas contraire, ce crédit d'étude sera amorti en 3 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 62.331. dès l'année qui suit l'abandon du projet.

* * *

9. **Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 35'000.- destiné à financer l'étude de faisabilité de la rénovation et mise en réseau de l'installation de chauffage des vestiaires C1 et C2, du nouveau stade A' ainsi que des futurs boulodrome et restaurant (projet No 32a/2006). Rapport de la commission d'énergie et bâtiments (M. P. Boccard, R)**

M. Boccard donne lecture de son rapport:

"Rapport de la commission énergie et bâtiments du 4 octobre 2006.

Actuellement les chaudières ne fonctionnent qu'à 60% de leur capacité. Le futur restaurant et le futur boulodrome seront dans un périmètre proche ce qui permettra de les raccorder au réseau et de diminuer la puissance de moitié. Ceci permettra de supprimer une des chaudières et de faire des économies.

L'étude est déjà bien avancée, le Scanie a payé une étude mais la mise en soumission n'est pas incluse. La réalisation coûterait environ CHF 490'000.-.

Cette étude ne sera pas réalisée en interne pour des raisons de responsabilités, elle sera sous-traitée.

Les CHF 35'000.- demandés couvrent la préparation et la mise en soumission.

Le retour des soumission et le devis général permettront de demander un crédit pour la réalisation.

Même remarque que précédemment pour corriger le libellé de la délibération: suppression du terme "étude de faisabilité" et remplacer par "crédit d'étude".

Le président met aux voix la délibération au montant de CHF 35'000.-. Elle est acceptée par 10 oui et 1 abstention. "

M. Charpier, dans un souci de clarté, propose le titre suivant: "délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 35'000.- destiné à l'étude de la rénovation et mise en réseau de l'installation de chauffage des bâtiments suivants du centre sportif: vestiaires C1 et C2, nouveau stade A' et futurs boulodrome et restaurant."

M. Sansonnens annonce qu'il faudrait sous le point 1 du "décide" y apporter la même modification.

M. Hulliger déclare qu'il a l'impression de se trouver face à deux mêmes délibérations, mais relève que dans l'une il y a cinq "décides" et dans l'autre quatre, de même que le détail des coûts n'apparaît que dans l'une et pas dans l'autre.

M. Sansonnens explique que dans la première délibération, il y a eu une explication concernant le détail du montant des honoraires, alors que cela n'a pas été fait dans le deuxième du fait du partenariat avec le ScanE (service cantonal de l'énergie), le cheminement n'a pas été le même. Concernant le 5^{ème} décide de la première délibération, il ajoute que ce point sera rajouté dans la deuxième délibération.

La parole n'étant plus demandée, **M. Brulhart** met aux voix, avec la proposition de modification de M. Charpier, la **délibération N° 32a/2006**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 35'000.- destiné à l'étude de la rénovation et mise en réseau de l'installation de chauffage des bâtiments suivants du centre sportif: vestiaires C1 et C2, nouveau stade A' et futurs boulodrome et restaurant

Vu l'obligation que nous avons de rationaliser les dépenses d'énergie;

Vu la nécessité de rénover les installations de production et de distribution de chaleur et de régulation des bâtiments concernant les vestiaires C1 et C2;

Vu la nouvelle construction du stade A';

Vu la future construction d'un boulodrome et d'un restaurant;

Vu les "intentions d'investissements 2005 - 2012";

Vu le rapport de la commission d'énergie et bâtiments;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 21 novembre 2006,

DECIDE

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 35'000.-** destiné à l'étude de la rénovation et mise en réseau de l'installation de chauffage des bâtiments suivants du centre sportif: vestiaires C1 et C2, nouveau stade A' et futurs boulodrome et restaurant,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. qu'en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit d'investissement des travaux et amorti dans le même temps; dans le cas contraire, ce crédit d'étude sera amorti en 3 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 62.331. dès l'année qui suit l'abandon du projet.

[La séance est suspendue de 20h20 à 21h00.]

* * *

10. **Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 150'000.- destiné à financer l'organisation d'un concours international European (projet No 35a/2006). Rapport de la commission d'urbanisme (M. J.-P. Hulliger, S)**

M. Hulliger donne lecture de son rapport:

"Cet objet, présenté lors du dernier Conseil municipal et renvoyé en commission d'urbanisme, a permis à certains d'entre nous de faire un *flashback* nostalgique d'une bonne dizaine d'années puisque en 1995, notre Commune participa déjà à un concours Europan, le 3^{ème} du nom, concours qui avait alors pour thème l'aménagement du centre de la cité. Les organisateurs se sont rappelés à notre bon souvenir puisqu'il sollicitent à nouveau notre Commune pour servir de plan de travail à de jeunes architectes désireux de se mettre en évidence en élaborant différents projets dont le thème est cette année: "Urbanité européenne – ville durable et nouveaux espaces publics". Tout un programme! Ce thème propose de mener une réflexion sur la relation entre l'espace public et l'espace privé.

Pour réfléchir à cela, la commission d'urbanisme est convoquée le mercredi 18 octobre en présence de M. Girardet, président, M. Sansonnens, conseiller administratif en charge de l'urbanisme, et M. Morand, chef de service du SUTPE. Nous accueillons MM. Luscher et Ruffieux, membres du comité Europan. M. Girardet rappelle les objectifs d'Europan 9 tout en soulignant que l'édition No 3 de 1995 n'avait, à ce jour, débouché sur aucune réalisation concrète.

La parole est donnée à M. Luscher qui ouvre les feux. M. Luscher nous fait un panégyrique de ce qu'est Europan à savoir que:

1. 60 à 70 communes sont concernées,
2. Ce concours s'adresse à des architectes européens de moins de 40 ans,
3. Les lauréats devraient voir leur projet aboutir à une réalisation,
4. Chaque pays concerné a un jury,
5. La réflexion s'effectue sur un ensemble de sites urbains,
6. Il y a deux niveaux de travail: d'abord un projet de réflexion puis un projet réalisable,
7. Le développement durable doit être pris en compte.

Les sites suisses proposés à une réflexion sont Baden, Delémont, Le Locle, Meyrin, Sion, Lausanne et Genève. M. Luscher détaille pour plusieurs sites les périmètres d'intervention. En ce qui concerne Meyrin, c'est le quartier des Champs-Fréchets qui est à l'honneur. But à atteindre: améliorer l'espace de vie extérieur des habitants. Suit l'agenda prévu qui commence en novembre 2006 avec l'engagement des communes pour se terminer en mai 2008 avec le Forum des résultats. Fin des généralités.

La parole est alors donnée aux commissaires qui, durant la présentation, ont déjà montré certains signes de scepticisme face à ce projet. M. Girardet demande d'emblée comment les CHF 150'000.- demandés seront utilisés. M. Luscher explique que le coût est le même pour tous les sites et que le budget pour la session suisse est estimé entre CHF 600'000.- et CHF 800'000.- TTC. Deux tendances d'oppositions sourdent des commissaires. La première concerne le site qui, pour certains, n'est pas approprié. Le quartier des Champs-Fréchets est certes devenu une zone sinistrée. L'Association des Habitants des Champs-Fréchets a déjà fait part de nombreuses doléances envers les propriétaires du quartier qui se sont plus ou moins engagés à effectuer des travaux de réfection. L'opération EQUITERRE engagée il y a deux ans a porté ses fruits.

La principale régie s'est engagée à effectuer des travaux de réhabilitation des espaces sinistrés. Ce projet Europan arrive trop tard car il pourrait inciter ladite régie à surseoir à de grosses dépenses ou tout au moins à les reporter aux calendes grecques. L'autre type d'opposition fait allusion au projet Europan 3 qui n'a encore pas vu la moindre réalisation pointer le bout de son nez après plus de 10 ans d'attente. M. Girardet demande s'il est possible de proposer un autre site comme sujet d'étude. Il lui est répondu par l'affirmative. Les commissaires proposent deux lieux qui pourraient faire l'affaire à savoir le futur quartier des Vergers et Cointrin. L'heure étant déjà fort avancée, M. Girardet remercie nos invités et demande à l'administration de convoquer une seconde séance afin de boucler l'affaire. Malgré la réticence de MM. Sansonnens et Morand qui souhaitaient boucler l'affaire ce soir, le président décide de lever la séance.

Et c'est le mardi 31 octobre que les commissaires sont à nouveau réunis dans le but avoué de conclure avec un préavis de la commission sur ce sujet. M. Girardet revient sur la possibilité de proposer un autre site pour le projet Europan 9. M. Sansonnens prend la parole pour expliquer pourquoi le SUTPE a proposé le site des Champs-Fréchets comme lieu d'étude. Nous avons beaucoup d'endroits qui sont intouchables pour des raisons d'études en cours. Champs-Fréchets constitue le meilleur choix, ce d'autant plus que ce quartier est devenu une zone sinistrée et qu'il n'y a aucune étude en cours à cet endroit. Il rajoute que la régie concernée est prête à entrer en matière concernant ce projet et son financement. Malheureusement pour lui, les commissaires n'ont pas changé d'avis depuis la séance précédente. Ils ne remettent pas en cause l'utilité d'Europan, ils estiment que ce projet arrive trop tard en ce qui concerne Champs-Fréchets qui attend depuis longtemps que la régie "bip" se bouge le popotin et investisse enfin dans une opération de réhabilitation du quartier. Suite aux tractations entreprises par l'Association des habitants des Champs-Fréchets (AHCF) avec ladite régie, des promesses ont été faites pour que des travaux soient entrepris très prochainement. Offrir ce site aux organisateurs d'Europan pourrait faire capoter l'affaire et ne déboucher sur aucune réalisation, comme cela fut le cas en 1995. Chaque commissaire y va de son ressentiment.

M. Girardet propose de voter et c'est à l'unanimité, moins une abstention, que la commission d'urbanisme décide de botter en touche l'implication des Champs-Fréchets dans l'opération Europan et de refuser ce crédit de CHF 150'000.-.

Vient alors l'idée de maintenir les CHF 150'000.- pour les consacrer à une ou plusieurs autres études urbanistiques. Sont proposés:

- la problématique du parking de la piscine de Bois-Carré,
- une étude permettant de solutionner le cauchemar circulatoire de la cité.

Plusieurs commissaires crient STOP! On ne va pas engager de nouvelles études rien que pour le plaisir. Nous en avons déjà suffisamment en cours pour ne pas en rajouter d'autres.

C'est sur ces mots que M. Girardet, président de la commission d'urbanisme, souhaite une bonne fin de soirée à l'assemblée et lève la séance."

M. Charpier fait la déclaration suivante:

"A l'instar de tous les autres partis, probablement, notre groupe va s'opposer à cette délibération, pour toutes les raisons évoquées par l'excellent rapport de M. Hulliger, dont essentiellement: le coût, le délai de réalisation et la non-opportunité d'engager un tel concours dans le périmètre des Champs-Fréchets.

En complément à cette prise de position, j'ajouterai trois remarques:

1. Il est regrettable, à nos yeux, que la commission d'urbanisme, en préavisant un vote négatif unanime, n'ait pas jugé opportun, ainsi que nous le suggérions, de demander au Conseil administratif d'engager une petite étude d'urbanisme, qui aurait permis d'élaborer des propositions de réhabilitation des espaces publics (cheminements piétons, jeux d'enfants, aménagement des surfaces vertes, etc.). Une telle étude permettrait de donner une réponse rapide aux souhaits exprimés, de longue date, par les habitants du quartier des Champs-Fréchets.
2. Deuxième remarque: nous avons été "estomaqués" d'apprendre, de la bouche même de M. Sansonnens, que la mise en œuvre de la résolution No 13a/2004, votée le 1^{er} mars 2005, n'avait guère avancé, n'étant pas jugée prioritaire par le Conseil administratif! Cette résolution demandait notamment d'étudier l'instauration de mesures incitatives en vue de réhabiliter les espaces verts et les terrains de jeux privés". Nous trouvons un peu "fort de café" cette manière laxiste d'agir. A quoi sert une résolution, si son destin est de moisir dans un tiroir?
3. Troisième et dernière remarque: M. Hulliger, en séance de commission, a suggéré qu'une étude de toutes les circulations soit entreprise, au vu de l'engorgement et de la saturation de la plupart de nos artères. Notre Conseil municipal devrait, à notre avis, donner suite à cette suggestion et élaborer un projet de résolution inter-partis demandant au Conseil administratif d'entreprendre cette étude, en tenant compte bien-entendu de l'arrivée du tram. Tracé du tram qui devrait être connu d'ici la fin de l'année. Toutes les données seraient en notre possession pour faire cette étude de circulation qui nous paraît très importante."

M. Iswala déclare:

"Je crois bien que tout le monde est conscient que la zone des Champs-Fréchets est considérée comme une zone sinistrée et qu'elle ne peut pas attendre les propositions d'Europar. Il a y eu des études d'Europar dont les réalisations n'ont jusqu'à présent pas vues le jour. Pour exemple, je vous rappelle que nous attendons toujours cette forêt en face de la mairie. Le montant demandé pour cette délibération de CHF 150'000.- pourrait être utilisé pour un projet concret en partenariat avec la régie. Si l'on veut réhabiliter cette zone des Champs-Fréchets, je crois qu'il faut passer directement par des actes et non plus par des études qui restent dans les tiroirs.

En effet, plusieurs études ont été faites qui ont eu un coût mais dont les réalisations jusqu'à ce jour n'ont jamais été faites. C'est de l'argent jeté par la fenêtre du contribuable. C'est pourquoi, comme dans notre groupe, tout le monde n'ayant pas partagé mon point de vue, je laisse libre vote aux membres de mon groupe."

M. Tschudi déclare que les Verts sont d'avis qu'il faut refuser ce projet de délibération. Tout d'abord il lui semble important de mentionner que ce refus, n'est pas un refus ou un rejet du concours international Europan. Il relate que le concours Europan 3 avait été un énorme succès. Concernant Europan 9, il pense que ce concours a de bons projets où il sera possible de réaliser quelque chose d'utile aux communes concernées. En revanche, concernant les Champs-Fréchets, ce concours arrive trop tard et serait mal perçu par la population si le Conseil votait CHF 150'000.-, alors que les habitants sont à la recherche de quelques sous pour installer de nouvelles places de jeux que la régie leur refuse. La régie est entré en négociation pour l'installations de quelques jeux.

Si ce projet était accepté, nous pourrions penser qu'Europan ferait un projet sur la base de Champs-Fréchets

En revanche, il estime que la Commune possède plusieurs outils pour aller de l'avant, y compris aux Champs-Fréchets, et être actif en tant qu'autorités communales. Il cite la réalisation de la crèche ainsi que le périmètre autour de celle-ci. Il espère qu'il pourra être répondu à un certain nombre de demandes des habitants des Champs-Fréchets dont notamment au problème de circulation.

D'autre part, il souhaiterait l'application de la résolution citée par M. Charpier demandant à la Commune d'être incitative auprès des régies en concertation avec les associations d'habitants. De plus, tout le travail fourni dans le cadre d'Equiterre dans les ateliers du futur, a fait ressortir des propositions qui peuvent être appliquées.

Il conclut en déclarant qu'il y a suffisamment de quoi faire sans voter cette délibération.

Mme Ecuyer fait la déclaration suivante:

"N'avons-nous pas déjà dans nos tiroirs un projet Europan qui n'est pas près de voir le jour? La Commune est à nouveau sollicitée pour l'étude d'un projet concernant le quartier des Champs-Fréchets qui en aurait vraiment besoin.

Nous ne sommes pas favorables à cette délibération. Le montant est trop élevé pour une étude qui ne se concrétisera peut-être jamais. Les Champs-Fréchets sont à la fois sur le domaine public et sur le domaine privé. En cas de réalisation qui paierait le coût des travaux?

Il est certainement intéressant de voir émerger des idées nouvelles pour améliorer la qualité de vie d'un quartier mais il y a priorité actuellement pour d'autres importants investissements sur notre Commune. Le groupe radical refusera cette délibération."

M. Kirschmann déclare que son groupe estime sage de renoncer à cet investissement surtout lorsque l'on connaît le nombre de sujet à traiter dans le plan des réalisations au niveau de la Commune. Il clame ne pas encore être prêt à ouvertement investir de l'argent dans les régies pour qu'elles réalisent leur place. Il estime que ce qui est sur le domaine privé doit rester du domaine privé et idem pour le domaine public. Changer cette façon de faire, serait pour lui la porte ouverte à tous les abus.

M. Devaud rappelle que le groupe PDC s'était opposé au projet d'Europan 3 et avait promis un référendum en cas de réalisation du projet. Il estime que c'est le rôle des membres de la commission d'urbanisme d'examiner tout ce qui est proposé par le Conseil administratif et pense que le Conseil administratif n'aurait jamais dû proposer cette délibération et plus spécialement sur les Champs-Fréchets dont les terrains appartiennent en majorités à des privés.

Il clame qu'il faut arrêter de faire des études et se déterminer sur des objets identifiés. Selon lui, le fait de lancer toutes ces études, enlève toute crédibilité à la Commune.

Il conclut en déclarant que son groupe refusera ce projet de délibération, car il estime que de proposer une étude dont les résultats interviendront en 2008 alors qu'il y a deux PLQ en action sur ce site, est une hérésie.

Mme Revillet désire donner un avis un peu différent et déclare que ces concours Europen lui semblent très intéressants.

En effet, elle déclare qu'ils permettent d'avoir des vues différentes sur des endroits connus de tous. Il s'agit de vues extérieures par des personnes qui viennent parfois d'autres pays et qui sont plus jeunes. Cela lui paraît très intéressant, car cela permet une étude globale de ce problème. Elle pense que cela pourrait donner un coup de pouce à la résolution mentionnée plus haut, car cela traite du même sujet.

Elle estime que le thème proposé est très actuel pour Meyrin et plus spécifiquement pour les Champs-Fréchets puisque c'est "urbanité européenne, ville durable et nouveau espace publics". De plus, il est également proposé une réflexion entre espaces publics et privés qui, à son avis, est tout à fait adaptée à ce quartier, où les espaces sont très imbriqués et où les espaces privés servent d'espace publics. Elle estime qu'il faudra un jour avoir une réflexion un peu plus approfondie au sujet notamment de l'action de la Commune.

En ce qui concerne les Champs-Fréchets, elle est consciente que ce quartier a besoin d'une réhabilitation et que cela ne va pas seulement coûter CHF 100'000.-. ce travail sera de longue haleine et ne se fera pas d'un seul coup.

Elle ajoute qu'elle ne peut que se réjouir de la reprise du dialogue entre la régie et l'association des habitants et ne voit pas en quoi une étude de type Europen empêcherait les régies de se lancer dans les aménagements extérieurs promis. Il y a des choses qui ne souffrent pas d'attendre trop longtemps.

Elle rappelle qu'Europan 3 n'a pas été un échec, il n'a pas été concrétisé parce que la Commune n'a rien fait; le projet est toujours là et le concept a recueilli l'approbation de tous. Elle conclut qu'elle votera favorablement cette délibération.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Brulhart** met aux voix la **délibération No 35a/2006**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 150'000.- destiné à financer l'organisation d'un concours international Europan

Vu la demande du comité Europan identifiant Meyrin comme site pour la prochaine édition du concours;

Vu la résolution n° 13/2004 pour la réhabilitation du mobilier urbain et des espaces verts privés;

Vu le rapport "Les Champs-Fréchets en actions" établi par Equiterre en novembre 2004;

Vu la nécessité de promouvoir auprès des différents propriétaires privés une rénovation de l'espace public/privé de la cité;

Vu la fiche n°5 du plan directeur communal (en cours d'élaboration) concernant l'aménagement des espaces ouverts publics et collectifs dans la cité;

Vu la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son Règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 21 novembre 2006,

R E F U S E

PAR 27 NON, 1 OUI ET 1 ABSTENTION

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 150'000.-** destiné à couvrir les frais d'organisation du concours Europan 9,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
3. qu'en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit d'investissement des travaux et amorti dans le même temps; dans le cas contraire, ce crédit d'étude sera amorti en 5 annuités de CHF 30'000.- qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 79 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

* * *

[M. Brulhart ayant une extinction de voix, la parole est donnée à M. Ballaman, vice-président, qui présidera un moment la séance.]

11. Délibération relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2007, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter (projet No 33a/2006). Rapport de la commission des finances (M. Le Chevalier de Préville, Ve)

et

12. Délibération relative aux indemnités allouées en 2007 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux (projet No 34a/2006). Rapport de la commission des finances (M. Le Chevalier de Préville, Ve)

M. Le Chevalier de Préville donne lecture de son rapport:

"Rapport des commissions des finances des 10, 11, 17 et 18 octobre et 8 novembre 2006

Projet de budget 2007

Rapporteur: Yvon Le Chevalier de Préville des Verts de Meyrin-Cointrin

Avec le retour des ors de l'automne, reviennent devant notre Conseil l'analyse et les débats autour de notre budget pour le prochain exercice. Notre administration communale nous a préparé une série de présentations pour nous éclairer sur les orientations et projets qu'elle a inclus dans son projet de budget 2007.

Lors de la séance du Conseil municipal du 3 octobre, l'administration communale nous a exposé les grandes lignes de son projet de budget, basé sur la prudence, comme il se doit, en ce qui concerne les recettes fiscales. Elle s'est basée sur les résultats comptables réels à sa disposition, ceux de 2005.

Il semble toutefois que les capacités prévisionnelles de notre administration fiscale cantonale deviennent plus fines et plus crédibles.

Malheureusement, le Conseil d'Etat a fait voter une loi en 2006 instaurant un transfert de charges de 30 millions de francs pour 2006 et 2007 de l'Etat vers les communes. Ce transfert représente environ 2 millions pour Meyrin pour chacune de ces deux années. Ce montant a donc été inclus dans le projet de budget 2007, soit une augmentation de 3% des charges. Ce genre de transfert de charges va se reproduire dans les prochains exercices car le canton est soumis lui-même à de tels transferts de la part de la Confédération. Il est donc à prévoir que prochainement ce ne sont plus 2 millions que nous devons absorber mais entre 5 et 6 millions.

Ceci est très préoccupant car nous sommes à la veille de décider des investissements lourds en infrastructures nouvelles: 50 millions déjà votés et encore 32 millions planifiés pour 2007: stade de compétition pour le football, patinoire couverte, boudrome, etc.

Les charges de personnel sont contenues à 1,1% par rapport au budget 2006.

L'augmentation des coûts de l'énergie, liée à celle du pétrole, le vieillissement de nos infrastructures (bâtiments), de même que nos activités culturelles au Forum ont fait augmenter nos charges au poste "Biens, services et marchandises" de plus d'1,5 millions par rapport au réel 2005.

Notre Commune, déjà affectée durement par le transfert de charges précédemment cité, se voit soumise à une série de ponctions de la part du canton sous la forme d'une augmentation de plus de CHF 700'000.- pour la perception des impôts, d'augmentations non-négociables des charges du SIS, du GIAP et de l'ACG-SIACG. Le poste "Dédommagements de collectivités publiques" augmente de près de 900'000 francs par rapport au réel 2005, soit +17%.

Huit commissions élargies et deux commissions des finances ont été nécessaires à cet exercice. Grâce à la diligence des différents présidents des commissions concernées, il n'a pas été nécessaire de recourir aux commissions de réserve.

10 octobre 2006

Dicastère: Etat civil sous Monique Boget, conseillère administrative
Président: M. Bocard

Mme Boget mentionne en introduction de la séance que "l'Etat civil est un long fleuve tranquille", mais l'introduction fort attendue d'Infostar dont le coût est proportionnel au nombre d'habitants fait augmenter nos coûts de CHF 6'000.- en 2005 à CHF 24'000.- prévus pour 2007.

Les effectifs et les revenus sont d'une grande stabilité.

Les dépenses qui augmentent sont, comme déjà signalé, celles liées à Infostar et les cadeaux faits lors des cérémonies de mariage en prévision des PACS.

Les totaux des charges et des revenus sont acceptés à l'unanimité

Dicastère: Petite enfance sous Monique Boget, conseillère administrative
Présidente: Mme Revillet

Le service s'est stabilisé en 2006. Le travail en commun des différents groupes, la centralisation de la documentation, l'adoption de mêmes activités dans les deux institutions sont les signes d'une volonté nouvelle de travailler plus efficacement et de fournir un meilleur service à la population.

De nombreux changements ont été introduits dans cette partie du budget: création d'un "chapeau" intitulé "Service de la petite enfance" regroupant les montants pour l'ensemble des institutions Petite Enfance, création d'une ligne "Soutien domaine petite enfance", d'une ligne "Achat de matériel pédagogique", augmentation de la subvention à "La Framboise" pour une ouverture d'une demi-journée de plus par semaine dès septembre 2007, augmentation de la subvention pour l'accueil familial "Le Nid" pour sa mise en conformité avec la Loi.

Les commissaires posent quelques questions, principalement en relation avec la réorganisation de la comptabilité de la Commune et avec la séparation des charges de personnel et des charges opérationnelles.

Un commissaire cherche à comprendre pourquoi les crèches privées sont moins chères que les municipales et pense qu'il serait plus avantageux pour la Commune de subventionner des crèches privées. Il lui est répondu qu'il faut faire la différence entre crèche et garderie, car elles ont des heures d'ouverture très différentes et qu'il convient donc de faire une comparaison détaillée pour mesurer les différences réelles de coûts.

Le total des charges est accepté par 10 oui et 1 abstention.
Le total des revenus est accepté à l'unanimité.

Dicastère: Action sociale sous Monique Boget, conseillère administrative
Présidente: Mme Revillet

L'accent est mis sur le soutien aux jeunes adultes et l'action sociale communautaire. Le soutien aux jeunes adultes est urgent car le nombre de jeunes en grande difficulté va croissant.

En ce qui concerne les sommes "non-remboursables", les nouvelles directives adoptées en automne 2005 ont modifié le mode de traitement des aides mensuelles/prestations renouvelables, d'où une diminution entre 2005 et 2006. Les dossiers sont traités de manière plus approfondie et permettent de faire des propositions moins onéreuses. Ceci est le résultat de l'arrivée d'assistantes sociales.

En ce qui concerne les sommes "remboursables", elles sont en baisse car certains dossiers ont été bouclés.

Deux rectificatifs au budget présenté sont demandés par Mme Rebetez:

- Augmenter le poste "Aides financières communales" de CHF 30'000.- pour la gratuité des restaurants scolaires.
- Augmenter le poste "Semaine de la mobilité" de CHF 15'000.- pour faire suite à la résolution de M. Hulliger concernant les abonnements aux TPG.

Un commissaire propose d'augmenter de CHF 20'000.- le poste "Soutien domaine handicap", suite à une résolution récente.

Un autre commissaire propose d'augmenter de CHF 400.- pour les "P'tits bouchons" le poste "CEFAM, intégration migrants" et demande à recevoir la liste des associations bénéficiant du soutien de la Commune.

Le cas de la trieuse pour les "P'tits bouchons" refait son apparition. Une commission est prévue pour traiter ce point. Il est donc jugé inutile de s'attarder plus longtemps sur ce sujet.

L'augmentation de CHF 20'000.- du poste "Soutien domaine handicap" est mise aux voix et acceptée par 7 oui, 2 non et 2 abstentions.

L'augmentation de CHF 400.- du budget CEFAM est mise aux voix et acceptée par 5 oui, 1 non et 5 abstentions.

L'augmentation de CHF 30'000.- du budget "Aides financières communales" est mise aux voix et acceptée par 10 oui, 1 abstention.

L'augmentation de CHF 15'000.- du budget "Semaine de la mobilité" est mise aux voix et acceptée par 9 oui et 2 abstentions.

Le total des charges de CHF 1'145'400.- au lieu de CHF 1'350'000.- est accepté par 10 oui et 1 abstention.

Le total des revenus est accepté à l'unanimité.

Dicastère: Ecole et jeunesse sous Monique Boget, conseillère administrative
Président: M. Tschudi

Ecoles

Ce budget est stable. Une amélioration du confort est amenée en instaurant un self-service par groupes d'enfants qui permet de limiter le brouhaha, source de fatigue pour les plus jeunes enfants. De plus, les enfants ne fréquentant pas régulièrement le restaurant ne sont plus admis.

Les commissaires posent de nombreuses questions sur certaines activités (par exemple Tribale poursuite, Réception d'élèves CO, courses scolaires). Des réponses satisfaisantes sont fournies par Mme Boget.

Le total des charges est accepté à l'unanimité.

Le total des revenus est accepté à l'unanimité.

Jeunesse

Trois axes sont définis:

- Renforcement des liens avec SASJ et les associations subventionnées pour leur faire savoir qu'ils sont un moteur pour la Commune.
- Projet "Undertown" avec la mise en œuvre et la réalisation du nouveau projet. Le projet intermédiaire est en train de prendre fin. Le nouveau projet ne change pas les buts, mais les moyens pour que ce service reste au sein de la Commune.

- Renforcement du travail social hors murs avec la création d'un poste à 50% au lieu de 30%.

Un commissaire propose des modifications de budgets pour des lignes en relation avec la soirée des 18 ans. Il propose d'annuler CHF 5'000.- du compte 318.21 et d'augmenter de CHF 3'000.- le compte 318.10.

Cette proposition est mise aux voix et rejetée par 9 non et 2 oui.

L'augmentation de 42% des charges des centres de loisirs attire de nombreuses questions des commissaires. Mais le sentiment partagé est qu'il est d'une bonne politique de miser sur l'encadrement de la jeunesse.

Différentes questions relatives à l'Undertown, aux subventions pour les projets en faveur de jeunes reçoivent des réponses précises et claires de la part de l'administration communale.

Le total des charges est accepté par 9 Oui et 2 abstentions.

11 octobre 2006

Dicastère: Aînés et chômage sous Roland Sansonnens, conseiller administratif

Présidente: Mme Revillet

Le service met en place des animations pour les aînés pour lutter contre l'exclusion sociale et fournit une aide aux personnes sans emploi. La permanence "Chômage" doit être renforcée pour répondre plus efficacement aux demandes. La permanence juridique et impôts sera maintenue.

Le nombre de bénéficiaires de l'AVS est en nette augmentation, effet de la mise à la retraite des "baby-boomers". Cette augmentation va se poursuivre dans l'année qui vient.

En ce qui concerne les chômeurs, on observe une légère diminution, sauf pour la tranche d'âges 30-39 ans.

Un commissaire propose d'augmenter les subventions au club des Aînés de CHF 3'000 pour compenser les charges de chauffage de ceux qui jouent à la pétanque.

Cette proposition est mise aux voix et acceptée par 10 oui et 1 abstention.

Un autre commissaire propose d'augmenter le poste de la permanence chômage pour accroître le taux d'activité de 40% à 50%, soit une augmentation de CHF 34'000.- à CHF 40'000.-.

Cette proposition est mise aux voix et acceptée par 7 oui, 1 non et 3 abstentions.

Le total des charges de CHF 404'300.- au lieu de CHF 395'000.- est accepté par 9 oui et 2 abstentions.

Le total des revenus inchangé est accepté à l'unanimité.

Dicastère: SUTPE sous Roland Sansonnens, conseiller administratif
Présidents: MM. Girardet (urbanisme) et Hulliger (travaux publics)

Trois axes sont définis:

- Augmentation du nombre d'études de faisabilité qui permettront de mieux définir les enveloppes des coûts des futurs projets.
- Meilleure planification des grands travaux (CAD, TCMC, Vergers) pour avoir une vue d'ensemble plus claire.
- Renforcer l'information et la concertation avec la population, en particulier par le biais du nouveau site Internet de la Commune.

Le budget "Etudes diverses" augmente donc de 25%.

Les honoraires pour la régularisation du cadastre augmentent de 60%. Le poste "Entretien et développement du réseau défense incendie" est réduit de 75% car les travaux ont déjà été faits.

Les commissaires demandent quelques explications de détails et reçoivent des réponses claires et satisfaisantes.

La commission urbanisme approuve le total des charges à l'unanimité.
La commission urbanisme approuve le total des revenus à l'unanimité.

La commission Travaux publics approuve le total des charges à l'unanimité.
La commission Travaux publics approuve le total des revenus à l'unanimité.

Dicastère: Gérance et entretien des bâtiments sous Jean-Claude Ducrot et Roland Sansonnens, conseillers administratifs
Président: M. Mouraret

L'énergie ayant été rattachée au SUTPE, M. Vuillety reprend le service de gérance et entretien des bâtiments.

Les charges de ce dicastère augmentent de 14% par rapport au budget 2006. Cette augmentation provient principalement de l'augmentation des coûts de l'énergie et des entretiens des écoles et des coûts d'entretien extraordinaires.

De nombreux graphiques sur l'augmentation des coûts de l'énergie sont présentés et commentés.

M. Sansonnens indique que certains postes sont revus à la baisse par rapport au projet de budget 2007. Il s'agit de l'entretien des bâtiments des écoles de Champs-Fréchets et Bellavista II et de la consommation d'eau des stades. Cette réduction s'élève au total à CHF 90'000.- ce qui représente une augmentation des charges de 12% par rapport au budget 2006 et de 15% par rapport au réel 2005.

M. Ducrot précise que l'entretien du nouveau terrain de sport en gazon "naturel" a des incidences budgétaires non négligeables par rapport à la version en gazon synthétique, proposée par le Conseil administratif et refusée par le Conseil municipal. Il rappelle que les délibérations sont réservées aux investissements. Il s'en suit une discussion sur les dépenses et les investissements au cours de laquelle un commissaire émet le souhait que ces termes fassent l'objet de définitions précises, comme cela se fait dans les entreprises, pour éviter les confusions et les débats inutiles.

Les commissaires demandent de nombreuses précisions sur la longue liste des postes de ce dicastère. Tous reçoivent les explications attendues.

Les Verts précisent qu'ils s'abstiendront lors du vote car, à leur avis, les questions fondamentales, comme l'utilisation par la Commune de l'électricité verte, n'ont pas été traitées.

Le total des charges de CHF 5'908'015.- au lieu de CHF 5'998'015.- est accepté par 9 oui et 2 abstentions.

Le total des revenus est accepté par 8 oui et 3 abstentions.

17 octobre 2006

Dicastère: Information & communication sous Jean-Claude Ducrot, maire Président: M. Chambers

L'augmentation des charges (4% = CHF 43'420.-) est due à la mise en œuvre du nouveau site Internet de la Commune, d'une édition spéciale de *Meyrin Ensemble* pour la période électorale de 2007, et des nouvelles licences de logiciels et de nouveaux logiciels.

Les recettes augmentent de leur côté de 18% (soit CHF 20'000.-), ce qui permettrait de compenser en partie l'augmentation des charges. Ces recettes sont pour la plus grande part les recettes publicitaires de *Meyrin Ensemble*.

Meyrin ne versera plus de subvention à Léman Bleu, car cette subvention était un soutien au démarrage de la chaîne qui n'a plus de raison d'être.

Le total des charges est approuvé par 9 oui, 1 non et 1 abstention.

Le total des revenus est approuvé par 10 oui et 1 abstention.

Dicastère: Culture sous Jean-Claude Ducrot, maire Président: M. Ballaman

Le budget du Forum de Meyrin, partie du budget culture, devant être présenté et débattu lors de la commission du 19 octobre, il n'y aura pas le soir du 17 octobre de vote sur les charges et revenus de ce budget. Seul sera voté un préavis sur les postes étudiés ce soir.

Activités culturelles & manifestations:

De nombreuses questions de détails telles que les fusées du feu d'artifice et les ventes de pots du 1^{er} Août sont posées par les conseillers municipaux et reçoivent des réponses satisfaisantes du Conseiller administratif et des membres de l'administration.

La commission culture, à l'unanimité, préavise favorablement les postes étudiés ce soir.

Dicastère: Culture sous Jean-Claude Ducrot, maire
Président: M. Ballaman

Bibliothèque:

La bibliothèque du Forum de Meyrin est un véritable succès avec une augmentation de 40% des prêts depuis 1999. Le millionième prêt a été fait en 2006! Elle doit en permanence renouveler son fonds. Elle est en train de mettre en place des collaborations avec les écoles, les crèches, le théâtre Forum pour augmenter son lectorat. Elle poursuit ses efforts d'accueil de groupes et de classes.

Il est demandé au Conseil municipal d'augmenter le budget d'un poste de 30% pour pouvoir bénéficier des services à 50% d'une personne qui s'occuperait du fonds Jeunesse, de l'accueil des classes et de la programmation des animations des jeunes et des adultes.

Ses revenus et charges sont stables.

La commission culture approuve l'augmentation de 30% pour le poste de bibliothécaire à 50% par 7 oui, 1 non et 3 abstentions.

La commission culture préavise favorablement les postes étudiés ce soir par 10 oui et 1 abstention.

Dicastère: Environnement sous Jean-Claude Ducrot, maire
Président: M. de Préville

Aucun poste supplémentaire n'est demandé et ce malgré une augmentation de la charge de travail liée au nouveau terrain de rugby.

M. Ducrot rappelle que Meyrin est exemplaire dans son tri des déchets, en étant la Commune suburbaine qui dépense le moins en incinération des déchets. Les actions prioritaires pour les années à venir sont la protection de l'environnement et la recherche d'un partenariat avec Vernier pour le stockage des carburants et des biocarburants.

Les commissaires demandent de nombreuses précisions sur les postes de ce dicastère. Tous reçoivent les explications satisfaisantes.

Le total des charges est approuvé à l'unanimité.
Le total des revenus est approuvé à l'unanimité.

19 octobre 2006

Dicastère: Sécurité municipale sous Jean-Claude Ducrot, maire
Président: M. Schweizer

Un nouvel ASM est entré en fonction en septembre, mais les charges de ce dicastère n'augmentent pas.

M. Ducrot souligne l'importance de renforcer la coordination et le partenariat entre gendarmerie, ASM et agents de sécurité privés. Un tel partenariat a un effet préventif.

Différents points du budget sont passés au crible: amendes, redevance des parkings, vignettes vélos, ainsi que les rondes entre 2h00 et 4h00 du matin par des agents de sécurité privés. Les commissaires reçoivent des réponses claires et pertinentes.

Un commissaire propose d'augmenter le budget des amendes, proposition refusée par 5 non, 2 oui et 4 abstentions.

Le total des charges est approuvé par 9 oui et 2 abstentions.
Le total des revenus est approuvé par 9 oui et 2 abstentions.

Dicastère: Feu sous Jean-Claude Ducrot, maire
Président: M. Schweizer

72% des charges de ce dicastère sont la cotisation versée par Meyrin au SIS, imposée unilatéralement par la Ville de Genève, mais le total des charges n'augmente pas.

Les revenus augmentent de 9% par un accroissement des taxes des compagnies d'assurances.

Différents points du budget sont passés au crible : Samaritains, achats de matériel informatique, nouvelles parkas pour les pompiers, relations opérationnelles entre le SIS et les sapeurs-pompiers, intercommunalité pour l'achat d'un nouveau "tonne-pompe". Les commissaires reçoivent des réponses claires et pertinentes.

Le total des charges est approuvé à l'unanimité.
Le total des revenus est approuvé à l'unanimité.

Dicastère: Protection civile sous Jean-Claude Ducrot, maire
Président: M. Schweizer

Grâce à la présence de l'armée dans les abris de l'école Bellavista, les revenus augmentent de 8%.

Les charges, elles, baissent de 3% car en 2006, il a fallu aménager des douches à Bellavista, ce qui n'a plus lieu d'être dans le budget 2007, baisse qui est en partie compensée par un renouvellement de l'équipement.

Le total des charges est approuvé à l'unanimité.
Le total des revenus est approuvé à l'unanimité.

Le total des charges de Meyrin dans le groupement intercommunal est approuvé par 10 oui et 1 abstention.

Dicastère: Sports sous Jean-Claude Ducrot, maire
Président: M. Devaud

Les charges augmentent de 2% et les revenus de 6%, compensant l'augmentation des charges et assurant une maîtrise des coûts.

De multiples questions sont posées par les commissaires au sujet des frais d'entretien, les abonnements, l'utilisation du minigolf, la piscine de Cointrin. Toutes reçoivent des réponses claires et satisfaisantes.

Une commissaire propose d'augmenter les tarifs de la piscine pour les enfants, AVS/AI de CHF 1.50 à CHF 2.- pour l'entrée individuelle et de CHF 10.50 à CHF 15.- pour l'abonnement de 10 entrées, car elle estime que ces tarifs sont trop bas.

Un commissaire propose de baisser les abonnements adultes de CHF 35.- à CHF 25.- et ceux des enfants de CHF 16.- à CHF 10.-.

La proposition d'augmenter les tarifs enfants de la piscine est acceptée par 5 oui, 4 non et 1 abstention.

La proposition de baisser les abonnements adultes et enfants est rejetée par 8 non, 2 oui et 1 abstention.

Le total des charges est approuvé par 8 oui, 1 non et 1 abstention.
Le total des revenus de CHF 974'000.- au lieu de CHF 959'200.- est approuvé par 7 oui et 4 abstentions.

Dicastère: Culture sous Jean-Claude Ducrot, maire
Président: M. Ballaman

Forum Meyrin

Les charges augmentent de 24% et les revenus de 44%, par volonté du Conseil administratif de mieux refléter la réalité.

Dans l'augmentation des revenus, il est à noter que CHF 200'000.- sont attendus de la Fondation du Casino. Certains commissaires s'émeuvent de ce parti pris car cette possibilité n'a pas été mentionnée aux autres associations de Meyrin, la Fondation n'ayant pas encore commencé à fonctionner. Ils souhaiteraient que ces CHF 200'000.- soient retirés dans un souci d'équité. Mais il leur est dit que les dépenses correspondant à ces CHF 200'000.- ne seront engagées que si la subvention est accordée par la Fondation.

M. Menghini annonce une simplification des tarifs qui favorise les jeunes, les étudiants, les chômeurs et les grands consommateurs de spectacles. Il pense que la baisse tarifaire qui en résultera sera compensée par une plus grande consommation et que donc elle affectera peu le montant des recettes.

M. Menghini annonce également la création d'un nouveau journal qui ne coûtera pas car il remplace les affichettes et dépliants.

La proposition de ne pas prendre en compte les CHF 200'000.- de la Fondation du Casino est rejetée par 7 non, 3 oui et 1 abstention.

Les charges de Forum Meyrin sont acceptées par 10 oui et 1 abstention.
Les revenus de Forum Meyrin sont acceptés par 9 oui et 2 abstentions.

Le total des charges de la culture est approuvé par 10 oui et 1 abstention.
Le total des revenus de la culture est approuvé par 9 oui et 2 abstentions.

8 novembre 2006

Dicastère: Ressources humaines sous Jean-Claude Ducrot, maire, Monique Boget, conseillère administrative, et Roland Sansonnens, conseiller administratif

Président: M. Bocard

A cause d'une mauvaise appréciation de l'impact des départs à la retraite de collaborateurs de notre administration, les chiffres des ressources humaines présentés dans le projet de budget 2007 d'octobre 2006 sont inexacts. Il est à noter que les chiffres du réel 2005 de ce même document ne correspondent pas à ceux présentés lors de la commission du 8 novembre, ce qui n'a pas manqué de surprendre les commissaires. Aucune explication sur ce point n'a pu être fournie par les conseillers administratifs, ni les membres de notre administration.

Le nombre d'employés fixes en 2007 est planifié à 198, contre 196 en 2006, le nombre d'auxiliaires restant constant à 101, mais avec des affectations différentes.

Il est demandé un poste à 80% pour une assistante administrative pour les ressources humaines, une augmentation de 50% à 80% pour un poste d'assistant à l'Etat civil (impact d'Infostar), une augmentation de 50% à 70% pour une assistance sociale pour le dicastère Action sociale et Jeunesse, un poste à 50% pour la Bibliothèque du Forum.

Trois postes d'auxiliaires sont retirés de la petite enfance et des sports et attribués à action sociale et jeunesse et aînés et chômage.

Le total des charges des ressources humaines prévues pour 2007, après les diverses corrections mentionnées ci-avant, s'élève à CHF 25'184'880.-, soit une augmentation de 2% par rapport au budget 2006 et de 8% par rapport au réel 2005, mais le doute subsiste sur les montants de 2006 et 2005 pris pour ces comparaisons.

La commission des finances approuve le montant de CHF 25'184'880.- de charges de ce budget par 6 oui et 2 abstentions.

L'augmentation de budget pour les nouveaux postes 2007 prévus dans le document DIAE, dernière page est approuvée par 6 oui et 2 abstentions.

La commission des finances approuve le montant des revenus par 6 oui et 2 abstentions.

Dicastère: Administration générale sous Jean-Claude Ducrot, maire, Monique Boget, conseillère administrative, et Roland Sansonnens, conseiller administratif
Président: M. Bocard

Il s'agit des charges et revenus liés au Conseil municipal, au Conseil administratif et de frais divers tels que frais de votations, abonnements à des journaux, annuaires, entretiens des photocopieuses, droits d'auteurs,...

A partir de janvier 2007, les jetons de présence des conseillers seront soumis aux cotisations sociales (AVS, AI, AC,...). Le budget 2007 prévoit de nouvelles lignes pour la part "patronale" de ces cotisations, mais laisse le budget des jetons de présence inchangé. Un commissaire propose d'augmenter ce budget de 5% pour compenser la ponction des charges sociales.

Cette proposition est mise au vote et rejetée par 2 oui, 4 non et 2 abstentions.

La commission des finances approuve le montant des charges par 7 oui et 1 abstention.

La commission des finances approuve le montant des revenus par 7 oui et 1 abstention.

Dicastère: Service financier sous Monique Boget, conseillère administrative
Président: M. Bocard

Modifications budgétaires

Une commissaire cherche à savoir si la somme octroyée aux associations est dédiée exclusivement à l'association "P'tits bouchons", ce qui lui est confirmé par le président. Cette commissaire fait la proposition de s'opposer à cette décision. Cette proposition a été rejetée par 4 non, 2 oui et 3 abstentions.

Une autre commissaire propose d'augmenter la participation communale aux sorties scolaires, ce qui augmente le budget de CHF 3'300.-. Cette proposition est acceptée par 7 oui, 1 non et 1 abstention.

Les changements tarifaires des SIG ont conduit le service en charge de l'énergie à élaborer deux scénarios, qui peuvent modifier le montant du budget des charges, soit en l'augmentant, soit en le diminuant. Un commissaire demande que l'on prenne ces scénarios en compte. Après une discussion animée, il est procédé au vote de la proposition de ce commissaire.

Cette proposition était d'opter pour un contrat d'électricité Vitale Vert à 100% pour un surcoût estimé d'environ CHF 187'000.-. Cette proposition a été rejetée par 6 non, 2 oui et 1 abstention.

Le président fait voter les préavis des différentes commissions:

Finances - Etat Civil	oui à l'unanimité
Action sociale - Petite enfance	7 oui et 2 abstentions
Action sociale – Action sociale	6 oui et 3 abstentions
Ecole et Jeunesse – Ecoles	oui à l'unanimité
Ecole et Jeunesse – Jeunesse	8 oui et 1 abstentions
Action sociale – Aînés et chômage	7 oui et 2 abstentions
Urbanisme et Travaux Publics	oui à l'unanimité
Energies, bâtiments et gérance	6 oui, 2 non, 1 abstention
Information & Communication	8 oui et 1 abstention
Culture – Culture	7 oui et 2 abstentions
Culture – Bibliothèque	oui à l'unanimité
Environnement	oui à l'unanimité
Sécurité – Sécurité	6 oui et 3 abstentions
Sécurité – Feu	oui à l'unanimité
Sécurité – Protection civile	oui à l'unanimité
Sports	7 oui et 2 abstentions
Culture – Forum	7 oui et 2 abstentions

Service des finances

Mme Boget fait une présentation détaillée des prévisions de recettes fiscales, basées sur les informations par le service fiscal cantonal, qui font apparaître une légère augmentation des recettes, qui compensent l'augmentation des charges.

Les prévisions des investissements nets sont de CHF 26'279'150.- pour 2007. Notre dette est nulle.

Il ressort de cette présentation que la part importante de cette augmentation des charges peut être imputée au transfert de charges, légèrement sournois, du canton vers les communes sous la forme d'une augmentation de 50% du taux des frais de perception d'impôts (+CHF 743'550.-) et d'une hausse 32% de la part communale de rétrocession des impôts à la source aux communes françaises (+CHF 1'345'946.-) pour un total de CHF 2'089'496.-, conformément aux dispositions adoptées par le Grand Conseil.

En effet, l'augmentation des charges, après divers ajustements dus à des erreurs d'appréciation de l'administration et des demandes des commissaires, s'élève à CHF 2'883'534.-. Ce transfert de charges représente donc 72% de cette augmentation de charges.

Un commissaire propose d'ajuster le montant de la taxe professionnelle en l'augmentant de CHF 260'000.- pour qu'il reflète mieux l'évolution de cette taxe (+3.1%). Cette proposition est acceptée par 8 oui et 1 abstention.

Le président procède au vote des charges totales du budget 2007 qui s'élèvent à CHF 68'787'921.-. Ce montant est approuvé par 3 oui et 6 abstentions.

Le président procède au vote des revenus totaux du budget 2007 qui s'élèvent à CHF 68'803'271.-. Ce montant est approuvé par 6 oui et 3 abstentions.

Le président procède au vote des investissements nets du budget 2007 qui s'élèvent à CHF 26'279'150.-. Ce montant est approuvé par 7 oui et 2 abstentions.

Je vous remercie pour votre attention."

[Aplaudissements.]

Mme Revillet fait la déclaration suivante:

"Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Les arbres nous offrent leurs dernières parures, le brouillard étouffe les bruits urbains et la première neige est apparue sur les crêtes du Jura. L'hiver approche et le budget 2007 doit être voté!

Globalement, le total des charges comparé au réel 2005 n'aurait augmenté que d'environ CHF 173'000.- soit 0,26%, s'il n'y avait pas eu le report des charges du Canton: CHF 743'500.- d'augmentation de frais de perception des impôts (de 3% à 4.5%) et CHF 1'400'000.- d'augmentation de la part communale (de 25% à 33%) pour la rétrocession de l'impôt à la source aux communes françaises. De ce côté, l'avenir est sombre et nous soutenons le Conseil administratif dans sa lutte avec les autres communes genevoises afin de contenir l'appétit du Canton.

Nous avons beaucoup apprécié la nouvelle présentation du plan des investissements 2007-2014, nous donnant des informations plus précises aussi bien sur les coûts que les descriptions et la planification.

Nous relevons que la marge excédentaire du budget de fonctionnement diminue. Le risque de devenir déficitaire dans un avenir pas trop lointain se précise donc. Dans les équipements sportifs, gardons le cap sur des investissements raisonnables n'impliquant pas de trop lourdes charges de fonctionnement.

En ce qui concerne l'aide sociale (masse salariale, institutions privées, personnes physiques), nous constatons une faible augmentation: réel 2005 CHF 1'467'730.-, budget 2006 CHF 1'477'606.-, budget 2007 CHF 1'492'710.-. Il est intéressant de noter la diminution de l'aide individuelle en comparaison avec le réel 2005: perte sur débiteurs – CHF 58'866.-, aides – CHF 115'203.-; cela est dû à l'engagement de professionnelles ayant permis une épuration des dossiers et un meilleur suivi des personnes; ces dernières ont parfois autant besoin d'un accompagnement que d'argent pour s'en sortir.

Il est important que la Commune continue d'améliorer ses prestations en faveur des familles, des jeunes et des aînés pour répondre aux nouveaux besoins. La prise en charge des enfants, que ce soit dans les structures de la petite enfance, dans le parascolaire ou les cuisines scolaires, est primordiale pour que nos enfants et adolescents ne se retrouvent pas marginalisés. A ce sujet, nous constatons une évolution inquiétante: un nombre grandissant de familles ne peut plus assumer le prix des repas de leurs enfants; c'est malheureusement le signe d'un risque de malnutrition pour certains enfants.

Le groupe socialiste attache une grande importance à une répartition équitable des ressources communales entre le soutien social, la culture et le sport qui s'ajoutent, faut-il le rappeler, aux investissements nécessaires.

Nous relevons l'énorme et excellent travail fourni par les collaboratrices et collaborateurs qui ont participé à l'élaboration de ce budget et qui nous ont permis de l'étudier dans de bonnes conditions. Qu'elles et ils en soient remerciés.

Nous voterons ce budget tel qu'il est proposé.

Merci de votre attention."

M. Mouraret déclare:

" Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je dois vous concéder avoir eu quelques difficultés à me mettre en route pour démarrer l'élaboration du rapport concernant le positionnement du groupe radical en regard du budget communal 2007.

Alors que je séchais devant ma page blanche, c'est à une chanson de Jo Dassin intitulée "salut les amoureux" que je dois d'avoir trouver comment orienter mon propos.

Si pour le chanteur "Les matins se suivent et se ressemblent...", pour le budget communal meyrinois, ce sont les années qui se suivent et qui se ressemblent!

Ayant compulsé mes notes des années précédentes, je me suis rendu compte, sans grande surprise, qu'il me suffisait d'actualiser les chiffres des années passées pour que les propos rapportés sur les budgets 2004, 2005 et 2006 continuent d'être d'une criante actualité.

A croire que l'acoustique de la salle du conseil est tellement mauvaise qu'elle ne laisse passer que ce que le Conseil administratif à envie d'entendre.

Nous pensions avoir résolu les problèmes de communication par la mise en service de micros permettant de mieux nous faire entendre entre conseillers. Nous pouvons affirmer que ce fut le cas.

Mais pour que tout soit parfait et que nos remarques et requêtes aient une chance d'être entendues par le Conseil administratif, peut-être aurions-nous dû proposer en complément à la mise en place des micros, l'acquisition de trois sonotones!

Car en effet, "et comme de bien entendu" (en référence à une autre chanson rendue célèbre par Fernandel), les recettes 2007 persistent à être présentées de manière minimaliste, le montant des charges continue de progresser allègrement et l'inflation sur les coûts salariaux perdure.

Or donc , et pour employer une expression populaire: Le budget 2007?.Comme d'hab!

Il est pourtant à relever à propos des coûts salariaux que depuis 2003, et ce de manière publique, la conseillère administrative en charge du dicastère des rétributions vient accomplir devant cette assemblée son acte annuel de contrition en promettant, la main sur le cœur, une nouvelle grille salariale imminente et donc une évolution favorable prochaine de ce secteur sensible.

Et là, ce n'est plus à une chanson qui faut faire référence mais à la fameuse tirade du conte de Barbe Bleue que chacun connaît: "Anne ma sœur Anne ne vois-tu rien venir? Je ne vois hélas que l'herbe qui verdoie et la route qui poudroie."

Toutefois, il est quand même à noter que la semaine dernière nous avons eu enfin droit à la première séance sur le statut du personnel, séance qui dans l'état d'avancement actuel des travaux laisse plus apparaître des modifications allant provoquer des coûts supplémentaires que les économies souhaitées.

Non décidément rien de nouveau sous le soleil.

Ah si pourtant, avec le transfert de charges imposé par le canton sans que celui-ci l'accompagne en parallèle des compétences inhérentes à ces nouvelles dépenses!

Cette façon de faire, absolument scandaleuse et digne des plus belles républiques bananières, peut se résumer par la formule laconique: "Paye et boucle-la!"

Il est urgent que les communes s'unissent et s'insurgent contre ce procédé inique qui, ne rêvons pas, est amené à s'accélérer et s'intensifier dans les années à venir si nous n'y mettons le holà.

Certaines communes ne sont pas décidées à jouer les moutons, en se laissant tondre sans rien dire, et elles entendent le faire savoir.

Il en va ainsi de la commune du Grand-Saconnex qui pour la 1^{ère} fois a osé voter un budget déficitaire dont la perte est égale au montant du transfert de charges imposé par le canton.

Et même si bien sur cela ne dispensera pas la Commune de devoir à terme en acquitter le montant, cette attitude réactionnaire est digne de respect et mérite toute notre estime.

Il nous reste à espérer que le moment venu, la commune de Meyrin ne sera pas timorée mais, au contraire, montera au front défendre haut et fort les intérêts de ses administrés, et accessoirement contribuer à faire conserver un minimum de morale dans les pratiques politiques quasiment mafieuses de notre gouvernement.

Ces façons de faire doivent pour notre part nous rendre attentifs au danger de différer des investissements programmés, que nous retardons parfois stupidement pour de ridicules querelles de clocher, et que nous risquons un jour de nous voir passer sous le nez à force de trop temporiser.

A ce propos, et concernant les investissements, il ne me semble pas normal qu'il existe un si grand fossé entre les montants des investissements programmés dans l'année et le faible pourcentage effectivement réalisé.

Attention, à trop jouer avec le feu l'on finit par se brûler.

Aussi, nous appelons de tous nos vœux le rapide démarrage des travaux du lac des Vernes, de la nouvelle crèche, de la tribune du stade, de la patinoire couverte, du boulodrome, des Vergers, etc., etc.!

Rendons ainsi à César ce qui est à César en finançant ces infrastructures destinées aux Meyrinois grâce au produit des impôts de nos administrés et des entreprises situées sur le territoire communal, avant que de nous voir plumés pour combler une part du déficit cantonal.

D'ailleurs, à ce propos, et afin de lui venir en aide, peut-être pourrions-nous suggérer au canton de déposer un dossier devant notre commission "Aide et développement"?

Comme, semble-t-il, on a de plus en plus tendance ces derniers temps à traiter un peu tout et n'importe quoi dans cette commission, peut-être serait-ce alors pour le canton l'opportunité de grappiller quelques francs?

Voilà mesdames et messieurs les réflexions diverses qui m'ont animé dans l'optique de cette soirée et que j'ai eu envie de coucher sur papier.

Si je tiens à relever la grande qualité des présentations et des documents fournis par les différents services de l'administration, et nous les en remercions, afin de nous permettre de nous faire une idée sur la proposition de budget 2007, j'aimerais formuler un souhait pour l'avenir, celui d'éviter de reconduire la laborieuse explication en terme de pourcentages, additionnés ou retranchés à l'envie, afin d'essayer de justifier tel ou tel autre engagement de personnel supplémentaire.

Cette présentation, finalement amusante avec le recul, située à mi-chemin entre une démonstration matheuse du professeur Tournesol et une séance de

bonneteau à la Majax n'a convaincu aucune des personnes présentes, si ce n'est son sympathique auteur, et encore, même pas sûr!

De grâce, essayons de revenir à des décomptes un peu plus compréhensibles et qui pourraient être du style: "suite à des départs, dans le service X se libèrent trois postes à plein temps dont l'un ne sera pas remplacé, dans le service Y un poste à mi-temps est transformé en un poste à plein temps, et dans le service Z, création de deux postes à plein temps et d'un poste à mi-temps supplémentaires, le tout accompagné bien sûr de la balance financière résultant de ces modifications.

Et puis, essayons de faire en sorte que les rubriques expliquées et les chiffres projetés à l'écran soient les mêmes que ceux dont disposent les conseillers municipaux dans leurs documents. Le débat y gagnera en clarté.

Nous ne reviendrons pas sur le fait que nous désapprouvons l'introduction empirique dans le budget culturel d'une somme censée provenir de la fondation du casino, ce qui, à notre avis, n'est pas juste en l'état et fausse les comptes.

Toutefois, et nonobstant ce qui précède, c'est sans grand enthousiasme et avec un certain désabusement que le groupe radical votera ce budget, budget qui, ne l'oublions pas, sera le dernier pour certains d'entre nous.

Ce sera donc aux anciens conseillers municipaux, ayant surmonté le verdict des urnes, accompagnés des juvéniles nouveaux élus qu'il conviendra de remettre l'ouvrage sur le métier pour tenter d'enfin faire modifier ce qui doit l'être et que malgré une aspiration quasiment unanime de tous, nous ne serons malheureusement pas arrivés à faire bouger pendant la durée de cette législature.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre écoute."

M. Kirschmann fait la déclaration suivante:

"Le budget 2007 ne nous a pas convaincus à 100 pour 100. La présentation de celui-ci par les différents services s'est effectuée dans des séances où le souci principal du président était de terminer à l'heure et la commission des finances n'a pas servi à nous éclairer, bien au contraire.

Comme toujours, nous trouvons une augmentation des charges pour le social et la masse salariale.

Si l'augmentation de postes proposée cette année ne représente que le 115% d'un poste, nous remarquons par contre que les personnes engagées pour remplacer les départs le sont à des niveaux supérieurs. Cette manière de faire nous fait craindre que d'ici quelques années il y ait plus de chefs que d'employés au sein de notre administration.

Les investissements destinés à améliorer de façon visible la qualité de vie de nos concitoyens, soit une crèche cinq étoiles et une mini-tribune, sont bien modestes comparés aux 50 millions destinés à la pose de tuyaux pour l'écoulement de l'eau.

La seule nouveauté dans ce budget, est l'apparition d'une somme de CHF 200'000.- pour l'organisation de spectacles par Forum, censés être subventionnés par la Fondation du Casino. Nous estimons que le coût d'une manifestation est entièrement pris en charge par celle-ci, soit il figure dans les comptes en cas de subventionnement partiel, de la même manière que pour les subventions lors des travaux.

Nous remercions l'administration pour le travail fourni et nous pensons que la présentation du budget sera plus claire à l'avenir avec le système mis en place par Meyrin Qualité.

Le groupe libéral s'abstiendra lors du vote de ce budget, en raison du manque de dialogue entre le Conseil administratif et le Conseil municipal.

Je vous remercie de votre attention."

M. Le Chevalier de Préville donne lecture de sa déclaration:

"Nous remercions l'administration communale et le Conseil administratif pour la clarté de son budget, ses explications lors des 10 commissions de cet automne et ses efforts pour proposer un budget raisonnable et réaliste. Dans notre prise de position, nous renonçons à reprendre les multiples points qui ont fait débat dans les commissions pour nous concentrer sur trois objets de préoccupations sur lesquels notre Conseil peut agir, pour lesquels il peut prendre, il devrait prendre des options politiques. Ces trois points sont les suivants:

- La Jeunesse
- Le Plan des investissements
- L'énergie

Jeunesse

Les différents budgets de cette législature ont traduit une préoccupation certaine pour les difficultés sociales croissantes d'une partie de la population. L'engagement d'un personnel qualifié permet aujourd'hui d'apporter un soutien sans doute plus efficace que dans le passé. Nous pensons toutefois que des efforts supplémentaires devront être faits, et notamment pour la jeunesse. Est-il encore besoin de rappeler que la situation d'un certain nombre de jeunes, de femmes et de familles monoparentales, donc d'une partie de la population meyrinoise, vit, dans son coin et dans le silence, diverses situations de souffrances sociales, connaît une précarisation de plus en plus importante et un isolement social et culturel.

Nous devons faire la promotion du développement de l'individu en favorisant le partage d'expériences et en valorisant les connaissances et des programmes de lutte contre l'isolement.

Il est indéniable que le sentiment de précarisation empêche de construire sa vie, de se projeter dans l'avenir. Pour notre jeunesse, nous devons développer des programmes d'insertion et de formation, des possibilités d'emplois, notamment à travers des structures comme Transit ou d'entreprises sociales. Notre Commune

devrait également se donner les moyens d'établir des partenariats entre nos services sociaux communaux et les entreprises locales.

D'autre part, nous nous devons de rendre Meyrin plus vivant, en offrant à la jeunesse des activités nouvelles, et nous précisons des activités et non des prestations. Nous pensons par exemple à l'organisation de festivals de musique, de projections gratuites de films en été, etc. Le débat autour de l'Undertown a révélé que l'offre culturelle de notre Commune pouvait et devait encore se diversifier en s'appuyant toujours sur les forces vives dans notre Commune plutôt que sur des prestataires de services.

Notre devoir est de prendre en compte la question sociale et celle de la jeunesse en y répondant par différents dispositifs et nous ne devons pas nous limiter à la "gestion sociale", c'est-à-dire à gérer la pénurie. Le budget de notre Commune dans les années à venir devra plus fortement prendre en compte ces problématiques-là.

Plan des investissements

Lors de l'établissement d'un budget, il est indispensable de se projeter dans l'avenir, au-delà même de l'année suivante, afin d'évaluer l'évolution future des dépenses et des recettes. Il est donc extrêmement utile qu'un plan des investissements et ses incidences sur les budgets de fonctionnement futurs fassent partie du débat de tout budget annuel.

Nous tenons à saluer le remarquable travail de clarification apporté par notre administration au Plan des investissements 2007-2014. Les projets sont classés par nature et par état d'avancement. Les projets ayant fait l'objet d'une délibération sont en jaune, ceux pour lesquels nous avons un chiffrage précis sont en vert et les autres en gris. Nous garderons donc ce code de couleurs pour le reste de cette prise de position.

Cette clarification de lecture nous a permis de lire ce plan en fonction de critères froids et rationnels, à savoir, comme décrit sur la page 1 du document qui vient de vous être remis:

Plan des investissements 2007-2014

- [Priorité #1](#): Projets de mise en conformité avec les lois, projets fédéraux & cantonaux
- [Priorité #2](#): Projets de rénovation et maintenance de notre patrimoine immobilier
- [Priorité #3](#): Projets pour de nouvelles infrastructures

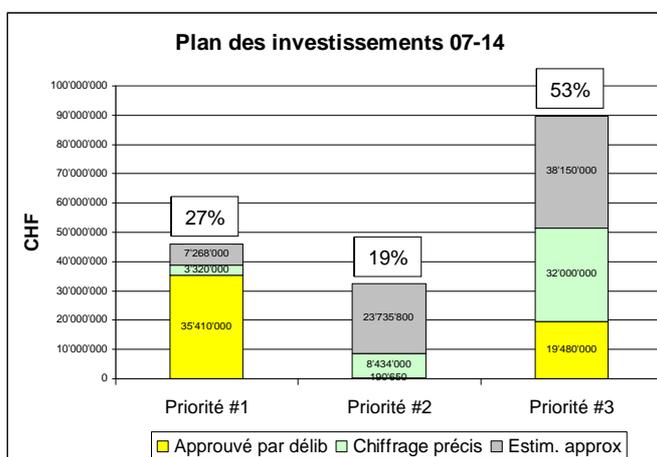
Priorité n°1: Projets imposés par les lois cantonales et fédérales, participations aux projets fédéraux et cantonaux.

Priorité n°2: Projets de maintenance et de rénovation de notre patrimoine immobilier. Notre Commune, après un développement très rapide dans les années

60 et 70, entre maintenant dans une phase de maturation et son patrimoine immobilier vieillit. Comme tout ce qui vieillit, son entretien et sa maintenance vont coûter de plus en plus cher. Il est de notre devoir de préserver en bon état ce que nous avons reçu de nos prédécesseurs et de transmettre un patrimoine sain à nos successeurs.

Priorité n°3: Projets pour de nouvelles infrastructures, ce qui ne veut pas dire que certains ne sont pas urgents, mais qu'ils doivent être planifiés suite à des débats politiques en fonction des moyens financiers disponibles et des besoins de la population. Par exemple, en tant que Verts, nous défendrons l'aménagement du cœur de la Cité et le nouveau Jardin Robinson dans le cadre du projet des Vergers, conscients que ces investissements sont urgents en raison de l'arrivée du tram d'une part et de la disparition du Jardin Robinson actuel d'autre part, mais nous savons aussi que cela signifie que nous reportons dans le temps d'autres investissements.

Or, que nous apprend ce plan des investissements? (Page 2)

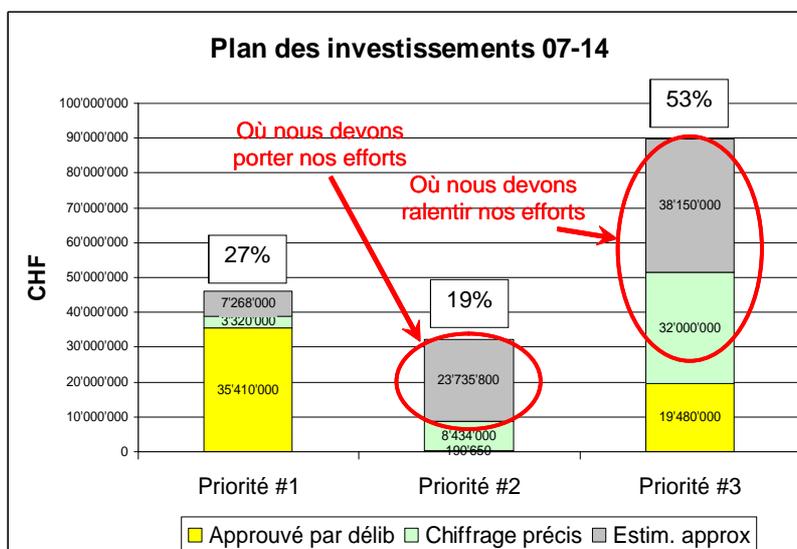


Nous avons certes satisfait au critère de première priorité en nous mettant en conformité, entre autres, avec la loi fédérale par le projet de réseau séparatif en cours d'exécution. Ces investissements représentent 45 millions de francs.

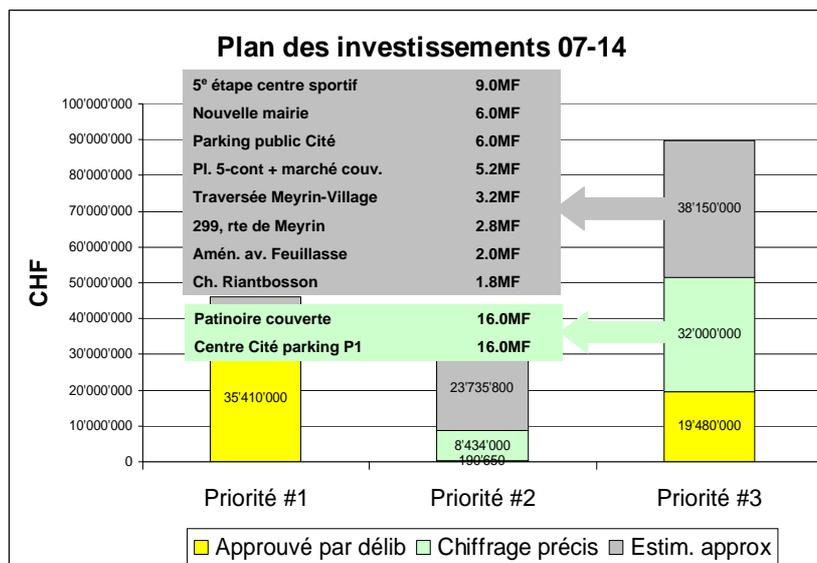
Mais nous avons peu entrepris en termes de maintenance et rénovation de notre patrimoine. L'arrivée de M. Morand au SUTPE a apporté un regard neuf et a permis de soulever ce problème que nous avons négligé, obnubilés par les projets de priorité 3. En effet, il n'y a pratiquement pas d'investissement important pour des projets de rénovation ou maintenance voté par délibération dans ce plan, comme l'indique le minuscule montant inscrit au pied de la barre des priorités 2. Mais les estimations du SUTPE font apparaître des besoins d'investissements de 24 millions en première approximation, donc probablement des besoins d'environ 40 millions, si nous nous basons sur notre expérience avec ce genre d'estimations.

En revanche, il y a pour plus de 89 millions de francs prévus pour des investissements de priorité 3, dont 20 millions sont déjà votés et 32 millions sont sur le point d'être votés prochainement. Ces 89 millions représentent 53% de notre plan d'investissements 2007-2014.

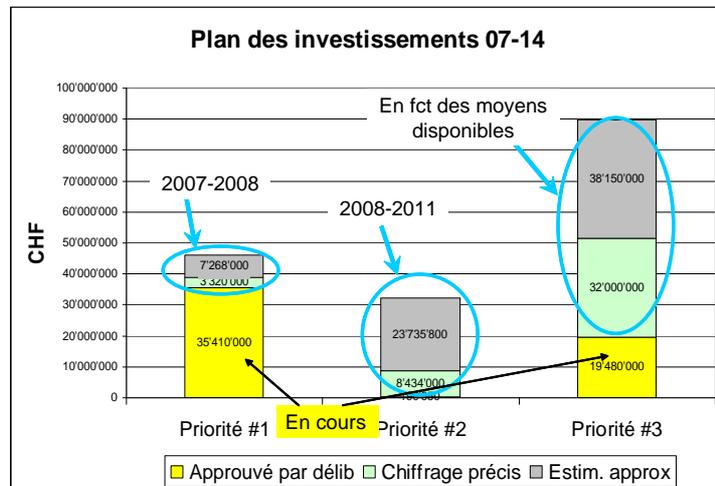
Clairement, nos priorités sont la tête à l'envers! Page 3



Nous ne contestons pas l'utilité de ces investissements de priorité 3, certains sont clairement indispensables tout de suite, tel que la crèche, d'autres le seront sans doute bientôt (l'aménagement du cœur de la cité, le déplacement du Jardin Robinson), et finalement d'autres ne revêtent pas le même caractère d'urgence pour le bien-être de nos contribuables.



L'avantage de procéder à une analyse par niveau de priorité est de pouvoir esquisser des scénarios chronologiques (page 5) et de chercher ainsi la meilleure répartition de ces projets dans le temps pour éviter une augmentation des centimes additionnels.

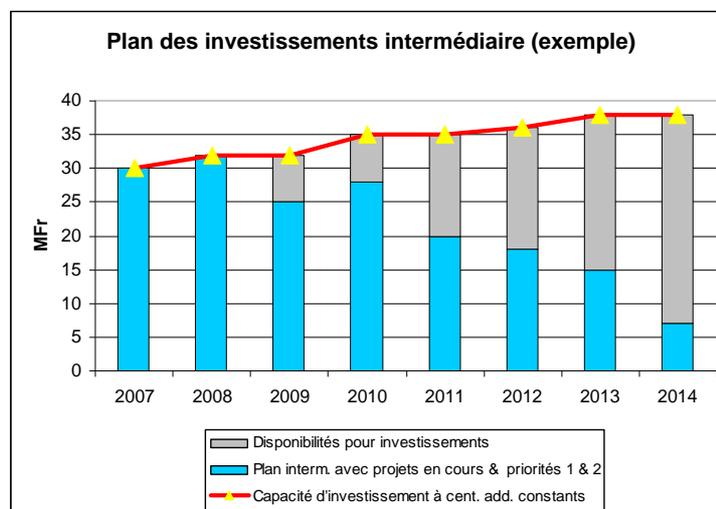


Vu la situation économique de beaucoup de nos concitoyens, il nous paraît difficile, voire impossible d'augmenter les centimes additionnels. Nous devons donc revoir nos plans pour éviter cela ou, à tout le moins, limiter au strict minimum une telle augmentation si elle s'impose à notre Commune. Nous sommes d'ailleurs assez convaincus qu'aucun parti politique ne va promouvoir l'augmentation du centime additionnel, qu'aucun vote populaire ne l'accepterait non plus, que par conséquent la question se poserait plutôt dans quels domaines serions-nous contraints d'opérer des coupes drastiques, dans les charges du personnel? la solidarité? les subventions aux associations? Nous ne souhaitons pas même imaginer un tel scénario, toutefois investir aveuglément les deniers publics sans s'interroger sur les conséquences, c'est foncer tête baissée dans un tel scénario. Or, les Verts refusent de faire une politique qui satisfasse uniquement aux besoins des habitants actuels sans tenir compte des besoins des générations à venir.

Guidés par ce souci constant, nous demandons donc à notre Conseil administratif et à notre administration de nous soumettre un projet de plan des investissements intermédiaire qui suive la chronologie des priorités précédemment énoncées:

Priorité n°1 et projets déjà votés: 2007 – 2008

Priorité n°2: 2008 – 2011



A partir de ce projet de plan des investissements intermédiaire, nous pourrons, en fonction de notre capacité d'investissements, dresser un graphe tel qu'esquissé à la page 6. Notre Conseil municipal pourra alors déterminer quels projets de priorité 3 pourraient être entrepris sur la période 2007 – 2014 sans affecter les centimes additionnels. Nous aurons ainsi un plan réaliste techniquement et financièrement responsable.

Il est clair- et je le répète - que les Verts, dans ces débats à propos des projets de priorité 3, favoriseront les projets qui s'adressent au plus grand nombre des Meyrinois, comme les aménagements accompagnant l'arrivée du TCMC, l'aménagement du cœur de la Cité ou le nouveau Jardin Robinson.

L'objectif de notre proposition est de procéder à l'élaboration d'un plan des investissements qui nous permette de prendre nos décisions politiques en connaissance de causes qu'elles auront sur nos finances et sur les centimes additionnels.

Venons-en maintenant à notre troisième point:

Energie

L'énergie est et sera le grand sujet des prochaines décennies, comme l'accès, l'extraction et le traitement des matières premières ont été ceux des XIX^e et XX^e siècles.

Les pays industrialisés (Europe, USA, Japon) sont devenus complètement dépendants d'une énergie bon marché et abondante, basée sur des réserves non renouvelables (charbon, hydrocarbures, gaz, uranium). L'émergence sur la scène internationale de nouveaux joueurs est en train de changer profondément la donne. Chine, Inde, Brésil ont ensemble plus de 40% de la population mondiale, alors que l'Europe, les USA et le Japon ne représentent qu'environ 15% de celle-ci. Ces populations ont légitimement le droit d'avoir accès à ces mêmes réserves non renouvelables. Leurs prix et leur consommation vont donc augmenter et leur épuisement s'accroître.

Depuis 1291, la Suisse a toujours chéri son indépendance. Demain, cette indépendance nationale sera grandement affectée par sa capacité à assurer son indépendance énergétique. Seules les énergies renouvelables (hydraulique, solaire, géothermique, éolienne) sont accessibles sur notre sol.

La politique des SIG est donc d'investir aujourd'hui dans ces énergies renouvelables pour être en mesure dans quelques années d'assurer à notre canton, et par là, en partie à notre pays, une indépendance énergétique maximale, tout en pouvant proposer aux entreprises et particuliers des prix concurrentiels.

Les SIG cherchent à financer et amortir rapidement ces investissements de façon à pouvoir accroître leur production électrique et leur indépendance énergétique. Notre rôle est de les soutenir dans leur effort pour préserver notre avenir et notre indépendance.

De plus, ces énergies renouvelables contribuent à réduire la pollution qui porte de plus en plus atteinte à la santé de nos concitoyens. C'est pourquoi les Verts

demandent depuis plusieurs années et demandent encore ce soir que notre Commune opte pour un approvisionnement en électricité 100% Vitale Vert.

Qui plus est, en se déterminant rapidement pour un choix de 100% Vitale Vert, nous donnons à notre administration un moyen de négocier un certain nombre d'avantages pour notre Commune: CAD, centrale à paille, prix de l'électricité verte produite par notre Commune.

Les Verts font donc la proposition de voter un amendement du budget pour le choix d'un contrat de fourniture d'électricité qui soit 100% Vitale Vert. Le surcoût engendré par ce choix (CHF 187'000.- de plus que ce qui est prévu dans le budget actuel, soit une augmentation des frais d'électricité budgétisés de + 20%). Dans les comptes 2007, cette somme devrait toutefois être nettement inférieure si la commune se dote d'un véritable plan d'action pour des économies drastiques de consommation d'électricité, tel que nous l'avons demandé dans un projet de résolution récent.

En conclusion, les Verts voteront avec conviction ce budget, si l'amendement qu'ils proposent est accepté ce soir par notre Conseil. Dans le cas contraire, et en signe de protestation vigoureuse, suite à une incompréhensible procrastination d'un débat en commission sur le choix des contrats d'électricité, qu'ils ont demandé à de nombreuses reprises, les Verts s'abstiendront de voter ce budget."

Mme Zwick-Merchan déclare:

"Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

L'AdG a décidé cette année d'être brève dans ses commentaires sur le budget 2007. Il n'est pas nécessaire de répéter ou d'analyser des chiffres connus de tous et parcourus minutieusement tout au long des différentes séances de commissions dédiées à ce budget.

La dernière commission des finances a accepté tous les revenus et charges, ainsi que la modification du résultat, tels qu'ils vous sont présentés aujourd'hui, ces comptes ont été équilibrés par une augmentation de CHF 260'000, des taxes professionnelles communales. Ce qui donne un excédent "virtuel" de CHF 13'350.-

.

Mais tout est virtuel, ou presque, dans un budget communal, surtout quand il est construit bien avant de connaître le réel de l'année précédente. Il sera toujours sujet à des modifications au moment de la réalité.

Dans notre rapport, nous voulons surtout vous exprimer notre opposition et notre étonnement sur deux points qui nous ont fortement choqués.

Nous voulons exprimer ici notre opposition la plus farouche à la proposition de Mme Mauron, faite en commission des sports et finances, d'augmenter à CHF 2.- les entrées à la piscine et à CHF 15.- les 10 entrées pour enfants et personnes à l'AVS. Nous trouvons mesquins ses arguments de ne pas vouloir faire profiter des prix actuels de notre piscine, les enfants d'autres communes, même transfrontalières, car nous pouvons aisément nous permettre de maintenir le prix de CHF 1.50 sans aucun problème.

Nous ne pensons pas que les retraités d'autres communes viennent envahir la piscine de Meyrin.

Mme Mauron a déclaré aussi qu'un enfant sur deux à Meyrin bénéficie d'un abonnement. Mais que fait-on des autres enfants Meyrinois qui n'ont pas d'abonnement et qui ne viennent à la piscine que sporadiquement? Peut-être d'ailleurs par manque de moyens pour se payer un abonnement. Sans parler des familles, avec deux ou trois enfants, qui seront ainsi lourdement pénalisées.

Nous faisons déjà la différence entre les Meyrinois et les autres, pour fixer les prix des abonnements, alors que nous entendons parler tout au long de l'année d'intercommunalité et d'accords transfrontaliers.

Nous profitons des infrastructures de la Ville de Genève, qui ne nous demande pas de carte d'identité à l'entrée.

Nous faisons profiter du Forum de Meyrin l'ensemble du Canton et des communes transfrontalières, avec les mêmes prix pour tous, même si les Meyrinois doivent payer des impôts pour couvrir la différence manquante nécessaire à l'exploitation de ce théâtre. Il y a vraisemblablement deux poids – deux mesures.

Quand nous nous interrogeons sur le coût du sport d'élite que nous subventionnons, sur les faveurs généreusement attribuées à plusieurs clubs et sur la mégalomanie de certains projets d'infrastructures sportives, on nous reproche de ne pas soutenir notre jeunesse. Pensez-vous la soutenir de cette façon?

Notre intention est justement de la soutenir en favorisant la pratique du sport sous toutes ces formes.

A ce sujet, nous présenterons prochainement une résolution à ce Conseil, pour la gratuité des entrées aux installations sportives pour les enfants, pour tous les enfants.

Le deuxième point choc a été la diminution de 30% sur la ligne budgétaire de l'action sociale de Mme Boget, appelée aides financières communales.

La situation économique actuelle de plusieurs familles, monoparentales ou autres, ainsi que des jeunes, est vraiment très mauvaise.

Une aide financière provisoire permettrait que la situation ne se dégrade et d'éviter à certains de faire recours à l'Hospice général; une aide pour payer certaines factures et éviter ainsi un surendettement, peut être vitale pour certains de nos contribuables. Et cela s'appelle de la solidarité.

Au vu de cette situation que nous connaissons tous, nous aurions imaginé que la ligne précitée allait être augmentée, mais non, oh surprise, elle a été diminuée. C'est une rare façon d'appliquer la proportionnelle.

Les explications de Mme Boget ne sont guère convaincantes. Si nous basons notre contribution sur une aide psychologique, c'est clair que cela ne coûte que le salaire de celui ou de celle qui la donne, mais si elle est accompagnée de l'aide financière demandée, les problèmes pourraient être résolus.

Signalons en passant que nous donnons avec plaisir et de façon incontestable 0,7% de nos charges à l'aide au développement, mais que, pour la même raison de solidarité, nous ne devons pas être chiches avec nos concitoyennes et concitoyens.

Pour terminer, nos remerciements aux collaboratrices et collaborateurs de la Commune pour leur formidable travail de présentation de ce budget.

Merci de votre attention."

M. Devaud déclare:

"Mesdames et Messieurs

L'analyse du budget 2007 présenté par le Conseil administratif, démontre que dans la continuité de cette législature, l'extrême prudence dans la projection des revenus et la relative sagesse des dépenses envisagées par le Conseil administratif dans son budget ne suscite, ni grand enthousiasme, ni grande inquiétude.

Comme l'a relevé à plusieurs reprises M. Ducrot en commissions, nous avons affaire à un budget à encéphalogramme plat, qui ne risque pas de mettre en danger la santé de nos finances communales en 2007. Ceci même si les données de l'Etat deviennent, semble-t-il, plus précises en rapport avec les entrées fiscales.

La démarche de législature est poursuivie et nous constatons que les substantiels bonis réalisés ces dernières années ont permis au Conseil administratif de faire allègrement face aux financements du fonctionnement de notre Commune, d'amortir de manière significative la dette communale, puisque celle-ci est pratiquement résorbée ainsi que de réaliser et financer un nombre non négligeable de réalisations.

Il n'en demeure pas moins que l'étude du budget 2007, même s'il nous apparaît comme raisonnable, n'a pas été très aisée à analyser.

En effet, les nouvelles répartitions de services entre les différentes dicastères, les mutations de personnel qui les ont accompagnés et la nouvelle répartition des lignes budgétaires qui ont suivi ces mutations ont rendu perplexes un grand nombre de conseillers municipaux et le service des finances lui-même.

Nous notons également que depuis la présentation des "SIG" sur la nouvelle donne des tarifs de l'énergie électrique suite à la suppression par la régie du tarif vitale jaune, notre conseil doit se déterminer sur les trois nouveaux choix que les "SIG" proposent à sa clientèle pour l'an prochain. Or, rien dans le budget présenté nous a permis de nous déterminer sur les choix à faire.

Mis à part des données en pourcentage sur le tableau présenté en commission, aucune projection ou simulation nous a été proposée afin de faciliter le choix du municipal par rapport à cette nouvelle donne.

Selon le type d'énergie choisie, les conséquences peuvent avoir des incidences non négligeables sur les comptes 2007 et les suivants, puisque la présentation du budget proposé nous rapporte à une estimation des coûts par rapport au réel 2005.

La plus mauvaise surprise de ce budget a été l'annonce du transfert pour 30 millions de charges de l'état aux communes genevoises. Ce transfert qui représente pour notre Commune près de 2 millions de francs nous a été imposé sans crier gare et sans consultation préalable. Ce mode de faire est tout simplement scandaleux et tout sauf démocratique.

Ce projet de loi a été voté pour deux ans et l'état annonce déjà, que pour 2008 le transfert de charges sera de 80 millions.

Il faudra qu'avant que cette nouvelle loi soit votée par le Grand Conseil, l'Association des communes genevoises se mobilise et que toutes les communes fassent bloc pour s'opposer à un tel transfert. Nous souhaitons que le Conseil administratif se détermine de manière énergique pour s'opposer à cette main mise de l'état et il faudra également que notre Conseil municipal fasse savoir sa désapprobation.

Il est à notre avis hors de question que l'état transfère ses charges et conserve les prérogatives de décisions. Il faut vraiment que sur cet aspect le Conseil municipal se détermine de manière consensuelle pour combattre cet abus de pouvoir manifeste.

La crise énergétique qui sévit actuellement et le réchauffement de notre planète nous fait prendre conscience qu'il est urgent de se déterminer sur une politique plus en phase avec ces graves problèmes.

Même si notre Commune et le PDC en particulier ont toujours été à l'avant garde dans cette réflexion, il est de notre devoir de tout faire pour abaisser l'émission de CO₂ et de prendre les bonnes décisions allant dans ce sens.

Les approches vers des véhicules fonctionnant au Biogaz et la réflexion sur le chauffage à distance doivent être poursuivies et approfondies, sans oublier les économies d'énergie et le développement des constructions de type minergies.

On peut signaler également que lors de la présentation du budget, les différences des montants proposés dans divers domaines faites au rétroprojecteur et les montants figurant dans nos cahiers du budget n'ont pas ajouté une grande clarté à la compréhension de celui-ci.

Le sentiment qui ressort de cette analyse est que si l'administration était prête, la présentation a été légèrement laborieuse.

Ces remarques démontrent qu'il est urgent que notre Conseil puisse s'appuyer sur une comptabilité analytique probante qui, nous l'espérons, permettra ces prochaines années à notre Conseil de se prononcer sur des bases plus en phase avec la réalité. La démarche Meyrin qualité a été proposée dans ce sens.

Après la présentation de l'avancement des travaux de la commission ad hoc de Meyrin - qualité la semaine dernière, nous craignons que les prochains budgets soient encore indigestes à analyser. Il y aura sans doute des adaptations et des rationalisations à faire, mais la démarche adoptée par l'administration nous semble correcte.

Il est important, voire très important, que les budgets présentés soient le plus proche possible de la réalité. Surtout lorsque notre Commune a dans ses objectifs de gros projets d'investissements.

Nous savons tous que les charges incompressibles de notre Commune représente le 70% de notre budget annuel. Que sur ces 70% incontournables, 40% sont dévolus à la charge du personnel et 30% sont répartis dans les divers services pour le fonctionnement de notre administration.

Si notre Conseil n'a pas de gros moyens d'intervenir sur la part dévolue au fonctionnement de notre administration, il n'en est pas de même en ce qui concerne la charge du personnel.

En effet, il semble à nos yeux que 40% du budget pour le traitement du personnel ne devrait pas être dépassés. Nous espérons que les dernières mutations de services faites par le Conseil administratif n'ont pas été effectuées pour proposer de nouveaux postes l'an prochain, comme cela a été le cas ces dernières années.

Il faudra que le Conseil municipal ces prochaines années veille à contrôler les nouvelles propositions de poste dans les services concernés. C'est également le rôle de Meyrin - qualité de procéder à l'évaluation d'un fonctionnement optimal de notre administration en ne faisant pas exploser la charge du personnel.

Cette constatation démontre que le véritable enjeu politique de notre Conseil municipal sera, de bien cibler les investissements sur les 30% du budget restant sur lesquels il a une implication prépondérante.

C'est donc avec le plan des investissements comme "fil rouge" que le Conseil municipal doit faire les choix qui détermineront les priorités d'investissements ces prochaines années, en fonction des délibérations votées, des projets en gestation, ainsi que des frais de fonctionnement qui y sont liés afin de conserver l'équilibre financier dans notre Commune.

Pour être le plus efficace possible, il nous semble important que le Conseil administratif puisse nous présenter un plan d'investissement bien plus crédible que ceux proposés ces dernières années, afin que notre Conseil municipal puisse prendre les bonnes décisions sur les gros investissements futurs encore à réaliser.

Afin d'avoir un élément de réflexion à ce sujet, il nous a semblé intéressant de faire un *flash-back* sur les 10 dernières années et d'observer de quelle manière les sommes d'investissements ont été allouées sur ces 30% du budget qui sont de la responsabilité directe du Conseil municipal.

Nous pouvons constater que depuis 10 ans et malgré les craintes chaque année répétées du Conseil administratif quant à la prudence que doit avoir notre Conseil en fonction des gros investissements prévus dans notre Commune et les projections alarmistes d'un centime additionnel à 53, les recettes fiscales ont passé de 45 millions en 1996 à plus de 73 millions ces deux dernières années, soit une augmentation de près de 40% ou (4% chaque année), alors que le budget intègre depuis plusieurs années une évolution des recettes estimée à 1%.

Ces entrées fiscales que le Conseil administratif nous présente de manière récurrente comme des projections aléatoires, ont toujours été largement supérieures aux budgets présentés et ont permis à notre Commune d'amortir en 10 ans une dette de 55 millions et de réaliser pour plus de 50 millions d'investissement, (place du Village et sa fontaine, école de Monthoux, stade des Champs-Fréchets, transformations du centre sportif de Maisonnex, assainissement de la Citadelle, transformation de l'école de Cointrin, extension du Dojo club, transformation de l'école de Livron, etc.) Et tout ça sans faire appel à l'emprunt.

Ces observations découlent de la réalité et permettent de constater que notre Commune a réalisé en 10 ans pour plus de 100 millions d'investissement. Que ceux-ci sont payés et que notre Commune peut envisager sans grandes craintes les projets attendus depuis si longtemps, même si les montants d'investissements dépassent les 100 millions.

Il est donc de la responsabilité et de la crédibilité de notre Conseil municipal de prendre ses responsabilités, de taire quelques temps les luttes politiciennes pour donner à la population les ouvrages qu'elle est en droit de voir se réaliser, compte tenu de la fiscalité qui lui est imposée.

En conclusion, le groupe PDC sera en majorité favorable au budget 2007 et propose à notre Conseil de se mobiliser ensemble pour construire les projets à l'étude depuis plus de 10 ans."

En conclusion, **M. Devaud** déclare être désolé que sa position aille à l'encontre de celle des Verts, mais il estime qu'il faut analyser de manière importante les flux financiers. Il ajoute que les marges de cinq à six millions chaque fois en dessous de la réalité ont permis de réaliser ces installations et d'investir pour 100 millions. Il estime qu'il est important que Meyrin qualité aille de l'avant et détermine de manière efficace les coûts réels en arrêtant de se baser sur des estimations erronées.

M. Hulliger déclare qu'il a relu trois fois les procès-verbaux des dernières commissions des finances et qu'il n'a pas compris grand chose, car les chiffres étaient erronés. Concernant les postes, il relate que la compréhension de l'augmentation ou de la diminution de ceux-ci n'est pas très claire. Aussi, déclare-t-il que concernant ce budget, il s'abstiendra de voter.

M. Girardet approuve les propos de M. Hulliger et estime que la proposition des Verts, de commander de l'énergie verte à 100%, est extrémiste. Il pense que cette proposition pousse le Conseil municipal à la rejeter, alors qu'une proposition du Conseil administratif à 6% aurait pu être majorée à 10% et aurait éventuellement pu être acceptée.

M. Charpier rappelle que, le 1^{er} novembre dernier, il y a eu une commission de l'environnement élargie au cours de laquelle il y a eu quatre exposés très intéressants, dont l'un des SIG concernant leur nouvelle stratégie. Il suggère d'accepter le budget avec les chiffres qui ont été présentés et de convoquer rapidement une commission énergie et bâtiment qui étudiera de manière attentive ces différentes possibilités, afin de prendre une décision commune et non pas à "l'emporte-pièce" comme suggéré par les Verts.

M. Tschudi rétorque que la proposition de M. Charpier avait déjà été formulée il y a déjà un ou deux ans, et que si cette proposition est faite aujourd'hui, c'est qu'elle a été étudiée soigneusement par les Verts.

M. Le Chevalier de Prévile maintient sa proposition d'amendement car il pense qu'elle a caractère hautement politique de la part de la Commune: les SIG faisant des efforts pour promouvoir les énergies renouvelables, il est du devoir de la Commune de les soutenir. De plus, il déclare qu'il soutient la proposition de M. Charpier consistant à débattre plus précisément des détails de cette éventuelle politique.

M. Devaud trouve dommage la position aussi catégorique des Verts car il s'agit d'un budget important et regrette que le Conseil administratif n'ait pas eu une vague proposition, même s'il n'y a pas véritable urgence de faire un choix. Il concède cependant qu'il est du rôle des collectivités publiques de soutenir les SIG, mais ne pense pas qu'il faut verser de manière globale dans une énergie 100% verte. Il estime que les privés doivent également prendre leur part de responsabilité. Il conclut qu'il faut donner un signe aux SIG, mais celui-ci ne doit pas être trop important pour éviter qu'ils ne pensent que la Commune fléchit trop rapidement.

M. Iswala rappelle qu'une somme de CHF 20'000.- a été octroyée sur la ligne budgétaire soutenant le domaine de l'handicap et suggère que cette somme soit allouée à l'association "les P'tits bouchons".

M. Ballaman réplique que cette remarque est tout à fait hors sujet et rappelle que l'on délibère actuellement sur la proposition d'amendement des Verts concernant la consommation d'énergie.

M. Mouraret déclare que le marché de l'électricité est en mouvement, qu'il est susceptible de grande variation dont la tendance n'est pas encore connue, aussi convient-il donc d'être prudent. Il ajoute que la proposition des Verts de passer intégralement du jour au lendemain à l'énergie verte n'est pas réaliste. Le groupe radical s'opposera à la proposition des Verts, mais suggère d'augmenter la part d'introduction verte annuelle de 5 à 10%.

A titre personnel, il ajoute qu'il trouve dommage et mauvais joueur de la part des Verts de lier une proposition d'amendement à un chantage. En effet, les Verts ont annoncé qu'ils bouderont tout le budget en cas de refus de leur proposition, cela ne lui semble pas très mature.

Mme Ecuyer veut connaître la proportion d'énergie renouvelable qui se trouve dans l'électricité verte.

M. Sansonnens soutient la proposition de M. Charpier de réunir une commission de l'environnement afin d'avoir une vision plus précise.

Il rappelle qu'il y aura prochainement une ouverture des marchés de l'électricité et qu'il convient pour les SIG de revoir un peu leurs offres de manière générale, car elles seront mises en concurrence avec d'autres producteurs d'énergie. De plus, les collectivités publiques pourront faire appel à d'autres producteurs dès l'instant où elles ont une consommation dépassant Kw 100'000 (la Commune dépasse les à Kw 3'200'000), aussi la Commune pourra-t-elle choisir son fournisseur.

M. Sansonnens explique que le prix de l'électricité est composé de trois facteurs: le prix de l'énergie (47%), l'acheminement (47%) et les taxes (6%). Les SIG n'ont une influence que sur l'acheminement et prédisent une augmentation du prix de l'énergie dès 2008.

Pour répondre à la question de Mme Ecuyer, il explique qu'il a le forfait bleu, horizon et vert et que tous les trois sont issus de l'énergie renouvelable, essentiellement d'origine hydraulique. Or, dans le prix de l'énergie verte il y a 3% sur la totalité qui sont attribués aux nouvelles énergies renouvelables (la biomasse, le solaire, l'éolienne).

Pour conclure, il estime qu'il n'est pas judicieux aujourd'hui d'acheter exclusivement de l'électricité "Vital vert", composée de 97% d'énergie hydraulique et 3% de nouvelles énergies renouvelables (NER). Il rappelle la politique meyrinoise de vouloir s'approvisionner progressivement de ce type d'électricité.

M. Ballaman met au vote l'amendement proposé par les Verts stipulant "ajouter au budget 2007 une charge de CHF 187'000.- pour conclure un contrat 100% vital vert avec les SIG. Cette charge devant être ventilée dans les différents dicastères proportionnellement aux consommations d'électricité déjà estimées par ledit budget." Cet amendement est **REFUSE par 5 OUI, 22 NON et 1 ABSTENTIONS**.

M. Ballaman désire mettre au vote l'amendement de M. Mouraret proposant de porter le taux d'effort de 5 à 10%.

M. Le Chevalier de Prévile propose la répartition des proportions suivantes: 21% pour le bleu, 29% pour le vert et 50% pour le horizon.

[Tollé dans l'assemblée.]

M. Ballaman déclare qu'il ne faut pas commencer à rentrer dans du bricolage. Bien qu'il laisse le choix à M. Mouraret de maintenir sa proposition, il rappelle que celle-ci augmentera le budget de CHF 18'700.-.

Mme Zwick-Merchan s'insurge et demande pourquoi la proposition de renvoi de ce point en commission n'a pas été faite plus tôt.

M. Mouraret accepte de retirer sa proposition d'amendement et demande que le débat soit repris ultérieurement en commission.

Personne ne s'opposant au renvoi en commission de l'environnement de ce point, **M. Ballaman** donne la parole à M. Iswala concernant le budget.

Compte tenu de l'information du Bureau concernant la cessation d'activité des "P'tits Bouchons" **M. Iswala** demande si la somme de CHF 20'000.- qui avait été proposée pour cette association reste toujours dévolue à celle-ci. Dans le cas contraire, il demande que cette somme soit accordée au domaine de l'handicap.

Mme Ecuyer déclare que l'association n'est pas encore enterrée et qu'elle recherche toujours un local pour continuer son activité. Elle est donc tout à fait d'accord de garder cette somme à leur disposition au budget.

M. Ballaman demande si l'assemblée accepte de laisser au budget cette somme de CHF 20'000.- sachant que le Conseil administratif ne versera pas cet argent à une association qui n'en a pas le besoin. Cette proposition est **ACCEPTEE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

Mme Boget, au nom du Conseil administratif, tient à remercier les conseillers pour leur assiduité durant toute cette période du budget et tient à remercier également le personnel de l'administration qui, sans son très fort engagement, n'aurait pas rendu ce travail possible.

Dans les différentes prises de position, **Mme Boget** a relevé que plusieurs personnes ont souligné le manque de relief de ce budget. Cela peut sans doute paraître vrai de prime abord, mais elle affirme qu'un budget doit traduire l'empreinte de la continuité des activités qui se mènent dans notre Commune notamment par la qualité de l'entretien de la Commune, par la qualité des prestations des services, ainsi que par le biais d'une attention aux associations et aux personnes de tout âge. Cela requiert un travail en profondeur et ne peut pas toujours être traduit par de grands éclats.

De même, concernant la révision des statuts, elle affirme que des coups d'éclat ne sont, dans ce cas, bien évidemment pas possible.

En effet, elle rappelle que ce genre de tâche nécessite une coordination entre plusieurs acteurs et ne peut pas se faire en réalisant des économies. Il s'agit avant tout de se doter de conditions de travail qui soient satisfaisantes pour tous et qui correspondent à ce qui se vit dans l'ensemble de la société.

De plus, elle rappelle que les années précédentes, il y a eu des plaintes car les réserves fiscales étaient trop importantes, car il fallait faire face aux inconnues engendrées par le nouveau système fiscal. Cette année, il a donc été présenté un budget équilibré qui, au delà d'un certain éclat, gagne un certain sérieux.

De même que le plan des investissements qui, s'il semble également manquer d'éclat, témoigne du travail de réflexion qui a été mené au travers des commissions des finances et d'urbanisme élargie afin que ces futurs investissements se vivent de manière progressive et équilibrée dans les années à venir et afin, également, d'y associer notamment les augmentations de budget de fonctionnement qui seront inévitablement liés à ces investissements.

Elle conclut en déclarant que le Conseil administratif ayant voulu assumer ses responsabilités dans la continuité et dans la prudence, il soumet donc ce soir ce budget qui sera, elle l'espère, accepté.

La parole n'étant plus demandée, **M. Ballaman** met au vote les délibérations suivantes:

a) Délibération No 33a/2006

relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2007, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu les articles 30, al. 1 lettres a, b et g, 70, al. 1 lettres a et b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

Vu le budget administratif pour l'année 2007 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan des investissements;

Vu la délibération N° 50a/1999 décidant de fixer 100 centimes additionnels en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens dû en 2000 pour les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la Commune, votée par le Conseil municipal le 5 octobre 1999;

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 68'789'921.- aux charges et de CHF 68'803'271.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 13'350.-;

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 9'825'287.-, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 9'811'937.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 13'350.-;

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2007 s'élève à 45 centimes;

Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2007 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la Commune s'élève à 100 centimes;

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 31'991'650.- aux dépenses et de CHF 2'712'500.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élèvent à CHF 29'279'150.-;

Attendu que les investissements nets de CHF 29'279'150.- sont autofinancés pour un montant de CHF 9'825'287.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 19'453'863.-;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 21 novembre 2006,

D E C I D E

PAR 15 OUI ET 14 ABSTENTIONS

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2007 pour un montant de CHF 68'789'921.- aux charges et de CHF 68'803'271.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 13'350.-;
2. de fixer le taux de centimes additionnels pour 2007 à 45 centimes;
3. de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens dès 2007 à 100 centimes;
4. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2007 jusqu'à concurrence de CHF 19'500'000.- pour couvrir les investissements du patrimoine administratif;
5. d'autoriser le Conseil administratif en 2007 à renouveler tout emprunt arrivant à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

b) Délibération No 34a/2006

relative aux indemnités allouées en 2007 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux

Vu l'articles 30, al. 1 lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le projet de budget pour l'année 2007;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 21 novembre 2006,

D E C I D E

PAR 25 OUI ET 4 ABSTENTIONS

1. de fixer les indemnités allouées aux maire et conseillers administratifs à CHF 296'950.-;
2. de fixer les indemnités allouées aux conseillers municipaux à CHF 250'000.-;
3. de porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2007 suivantes:

02.300 Indemnités aux maire et conseillers administratifs;
01.300 Indemnités aux conseillers municipaux.

* * *

13. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 140'000.- destiné à un versement unique pour la création d'un nouveau foyer devant héberger 24 personnes polyhandicapées adultes et créer 10 places d'atelier d'occupation (projet No 25a/2006). Rapport de la commission d'action sociale (Mme R. Ecuyer, R)

[M. Brulhart reprend la parole et préside à nouveau la séance.]

Mme Ecuyer donne lecture de son rapport:

"Présidente: Mme J. Revillet
Conseillère administrative: Mme M. Boget
Administration: Mme M. Rebetez
Invités: Mme N. Canonica et M.C. Frey de la Fondation Clair Bois

La présidente ouvre la séance et accueille Mme Canonica, présidente de la Fondation Clair Bois, et M. Frey, directeur général.

Mme Canonica nous retrace brièvement un historique de cette fondation privée qui existe depuis 1985. Elle accueille dans ses trois foyers (Lancy, Chambésy et Pinchat) environ 200 personnes en situation de handicap sévère. C'est la seule institution de ce type sur le canton qui soit ouverte 24 heures sur 24. En effet la Fondation a pour objectif d'assurer une prise en charge adaptée aux enfants, aux adolescents et aux adultes polyhandicapés qui lui sont confiés. L'âge des résidents va de quelques mois à 52 ans.

Le gros problème qui se pose actuellement est le manque de places. C'est pourquoi la fondation a racheté en septembre 2005 les locaux de l'ancien Foyer Saint-Vincent, situé rue de la Maladière dans le quartier des Minoteries. Cet immeuble, proche de la rue et du centre de Carouge et situé en bordure d'une zone piétonne, offre un cadre optimal pour faciliter l'accès des personnes handicapées aux services et aux éléments culturels offerts à tout citoyen genevois. Une surface de 2000m² répartie en 5 étages sur rez va permettre de créer un espace de vie indépendant pour adultes en situation de handicap.

Le coût total de cette opération (achat, transformations et équipement) est estimé à CHF 12'800'000.-. Compte tenu des subventions cantonale (CHF 4'000'000.-), fédérale (CHF 3'000'000.-) et des fonds privés déjà récoltés par la Fondation, (CHF 4'800'000.-), il reste encore un million à trouver.

M. Frey nous présente ensuite une documentation détaillée des foyers existants. Clair Bois-Chambésy accueille 30 enfants de la prime enfance à 12 ans, Clair Bois-Lancy, 42 enfants et adolescents de 10 à 18 ans et Clair Bois-Pinchat, 64 adultes dont 52 logés dans huit appartements et 12 au centre de jour.

Il nous démontre également l'urgent besoin de cette nouvelle structure en nous précisant que Clair Bois-Pinchat est complet depuis septembre 2004 et qu'aucun des jeunes adultes issus de Clair Bois-Lancy ne peut y accéder comme cela devrait se faire lorsque ils atteignent l'âge requis. Ce qui fait qu'avec les demandes en attente, 24 nouvelles places doivent être trouvées au plus vite.

Le Foyer Clair Bois-Minoteries est prévu pour recevoir 24 adultes logés dans quatre appartements. Dix places d'atelier d'occupation seront mises à disposition de personnes au bénéfice de l'AI et désirant avoir une activité professionnelle partielle, adaptée à leur handicap.

Il y a également un projet de tea-room où des handicapés, encadrés par des pâtisseries ou cuisiniers, pourraient travailler en poste protégé dans la cuisine, le tea-room ou l'entretien. De même, il est aussi envisagé de préparer des repas pour les enfants de l'école voisine qui viendraient manger dans une salle spécialement aménagée.

Clair Bois-Minoteries se veut non seulement un lieu de vie, mais aussi un lieu d'échanges avec le quartier, facilitant le maintien des relations sociales pour les personnes hébergées.

Monsieur Frey répond ensuite avec précision à plusieurs questions concernant l'encadrement, les frais de fonctionnement, les équipements et la répartition des coûts. Il nous signale que sur les 196 personnes accueillies dans les foyers de la Fondation en 2005, 11 viennent de Meyrin.

Après le départ de nos invités, la nécessité de ce foyer est tellement évidente pour chacun que seul le montant demandé de CHF 100'000.- est discuté. Il est proposé à la hausse à trois reprises et plafonne à CHF 140'000.-, ce qui paraît trop à certains!

Rappelons qu'en 2003, la commune de Meyrin a participé pour un montant de CHF 100'000 à l'extension du Foyer Clair Bois Chambésy.

La présidente met aux voix la délibération de **CHF 140'000.-**, qui est acceptée par **5 oui, 2 non et 2 abstentions.**"

Mme Zwick-Merchan propose l'amendement suivant dans le libellé: ...relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 140'000.- destiné à un versement unique à la Fondation Clair Bois".

Mme Bordry fait la déclaration suivante:

"Le projet présenté par la Fondation Clair Bois (création d'un foyer d'hébergement pour 24 personnes poly-handicapées adultes et la création de 10 places d'atelier d'occupation) mérite tout notre soutien pour plusieurs raisons:

- nous connaissons tous le manque crucial de places que connaît la population handicapée adulte et pour cette population, il n'y a pourtant pas d'autres choix possible que l'institution.

- ce projet est placé sous le signe de l'ouverture et de l'intégration.

En effet cette nouvelle structure sera ouverte sur la vie de quartier donnant ainsi une mixité de population qui nous paraît indispensable si on veut éviter une ghettoïsation et changer enfin le regard que nous portons trop souvent sur les handicapés. La présence d'un tea-room encadré par des spécialistes qui accompagneront les personnes en poste protégé, et la possibilité d'offrir une salle de repas, qui seront confectionnés sur place, à des enfants d'une école primaire toute proche marquent cette volonté d'ouverture.

L'intégration, par le biais d'une occupation professionnelle, a aussi été prise en compte dans ce projet puisque 10 places de travail seront offertes aux personnes les moins atteintes, au bénéfice de l'AI et qui désirent reprendre une activité professionnelle partielle adaptée à leur handicap.

Il nous paraît donc tout à fait justifié de soutenir cette délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 140'000.- pour contribuer à la réalisation de ce projet."

Mme Despond déclare:

"la Fondation existe depuis 30 ans, gère trois foyers et prend en charge 200 personnes depuis les très jeunes enfants jusqu'aux adultes de tous âges. C'est la seule institution qui existe dans le canton de Genève qui est ouverte toute l'année, 24h00 sur 24h00. Les polyhandicapés y sont aussi accueillis. Vu l'encadrement prodigué par un éducateur, une infirmière, plusieurs soignants, créant des unités à dimension familiale avec des séances individuelles, des enfants, arrivant parfois dans des cas désespérés, progressent et des miracles s'opèrent. Ces miracles subsistent en mettant en place des ateliers d'animation et des ateliers avec animaux.

Nonobstant, l'âge des handicapés augmentant, les listes d'attente existent dans tous les foyers. En outre, la Fondation est unique sur la canton.

Au vu et au su de toutes ces remarques, le groupe radical est favorable à soutenir l'octroi d'un montant de CHF 140'000.- faite à la Fondation Clair Bois, pour la réalisation du foyer pour personnes polyhandicapées."

M. Iswala déclare que le parti socialiste votera favorablement cette délibération.

M. Hamann annonce que le PDC soutient également cette délibération.

M. Brulhart soumet au vote l'amendement proposé par Mme Zwick-Merchan stipulant: relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 140'000.- destiné à un versement unique à la Fondation Clair Bois". Cette proposition est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ**.

Plus personne ne désirant s'exprimer, le président met aux voix la **délibération N° 25a/2006**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 140'000.- destiné à un versement unique, à la Fondation Clair Bois, pour la création d'un nouveau foyer devant héberger 24 personnes polyhandicapées adultes et créer 10 places d'atelier d'occupation

Vu la décision du Conseil administratif lors de sa séance du mardi 30 mai 2006;

Vu l'urgent besoin en places d'accueil de personnes polyhandicapées adultes;

Vu l'appel de la Fondation Clair Bois aux communes genevoises;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'action sociale;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 21 novembre 2006,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 140'000.-** destiné à un versement unique, à la Fondation Clair Bois, pour la création d'un nouveau foyer devant héberger 24 personnes polyhandicapées adultes et créer 10 places d'atelier d'occupation;
2. de comptabiliser la dépense nette prévue dans les comptes des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif;
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales;

4. d'amortir la dépense nette prévue en cinq annuités, de 2007 à 2012, qui figurent au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 58.331 "Amortissement des crédits d'investissement".

* * *

M. Brulhart annonce que la commission de liaison pour les chefs de groupe se réunira le lundi 27 novembre 2006 à 18h30 pour une délibération qui sera déposée à la séance du Conseil municipal du mois de décembre. Cette délibération concerne une demande de modification du règlement du Conseil municipal permettant de clarifier la situation des conseillers municipaux qui siègent avec le statut d'indépendant.

14. Résolution présentée par Didier Schweizer, au nom du groupe radical, pour une réalisation rapide du boulo-drome prévu dans la 5^{ème} étape du centre sportif (projet No 13/2006).

M. Schweizer sort deux boules de pétanque et lance que les boulistes n'ont pas les boules dans la sacoche mais plutôt au niveau du cou.

[Rires.]

Il continue en relatant qu'il est là ce soir pour demander le soutien du Conseil municipal et un vote immédiat de son projet de résolution. Il rappelle que dans la construction de la 5^{ème} étape du centre sportif les autres sports ont été ou vont être prochainement servis. Il ajoute qu'il faut finaliser rapidement cette 5^{ème} étape vu la prochaine construction du quartier des Vergers et relate que l'augmentation du nombre d'habitants va également influencer sur le nombre de fréquentation du centre sportif.

Il est conscient que le sport de boules peut paraître peu crédible pour certains et explique qu'il s'agit d'un sport complet vu le poids d'une boule d'environ 700 g et vu le nombre de fois où il faut se baisser et se relever dans une partie.

Il ajoute que la pétanque est apparue au début du siècle passé mais que le sport de boules est l'un des plus anciens sports datant de plus de 5'000 ans, il relate que l'on a même retrouvé des boules dans les sarcophages égyptiens.

Il précise qu'il s'agit d'un sport convivial, ouvert à tous, qui n'a pas de frontière et précise qu'à l'heure actuelle plus de 65 nations au monde jouent à la pétanque.

Afin d'informer le public présent ce soir, **M. Schweizer** tient à lire à haute voix l'exposé des motifs qui accompagnait son projet de résolution:

"Suite à la saga des tribunes du football et de ses aménagements extérieurs, épisodes qu'il convient de ne plus répéter à l'avenir, la quasi-totalité de notre Conseil a contesté la procédure adoptée en ne fixant pas d'emblée aux concepteurs des limites de coûts de construction.

Nous tenons absolument que la 5^{ème} étape du centre sportif puisse avancer et que les installations prévues voient le jour le plus rapidement possible. La résolution initiée par Jacques Charpier permet d'aller de l'avant sans craindre de grosses surprises.

Le boulodrome est particulièrement demandé par les Pointeurs meyrinois et les Aînés qui aiment pratiquer ce sport. Ces sportifs sont les seuls à ne pas bénéficier d'infrastructures communales et jouent soit en plein air à la belle saison, soit dans des locaux privés dont ils doivent assumer les frais de chauffage en hiver. Ces locaux sont assez sommaires et trop petits vu le succès grandissant de la pétanque.

Le club compte 70 membres qui n'ont pas attendu les nouvelles installations pour remporter de nombreux trophées. De plus, une trentaine d'aînés et une douzaine de jeunes s'entraînent et jouent régulièrement."

Il ajoute que la résolution de M. Charpier indiquait un montant maximum de CHF 2'500'000.- pour le boulodrome et de CHF 15'000'000.- pour la patinoire et se dit fort surpris de constater que dans le plan des investissements des Verts, il y a un montant de CHF 16'000'000.- attribué à la patinoire couverte. Aussi espère-t-il qu'il n'y aura pas d'opposition de leur part, si le montant de CHF 2'500'000.- pour le boulodrome est également dépassé.

Pour conclure, **M. Schweizer** demande le vote immédiat de ce projet de résolution et déclare que les radicaux soutiennent cette résolution.

M. Brulhart met aux voix la demande de vote immédiat, ce qui **EST ACCEPTE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

M. Girardet regrette le fonctionnement du Conseil municipal, car il faut revenir avec une résolution sur un sujet qui avait déjà été accepté par le Conseil municipal. Il relate qu'il en est de même avec l'association "Allez Meyrin-Cointrin" qui doit proposer à la population de se déterminer sur la construction d'une salle omnisports couplée avec le collègue.

Il annonce avoir appris que le Conseil administratif va proposer un crédit de construction pour la patinoire couverte au mois de janvier, aussi espère-t-il que la résolution proposée par M. Schweizer donnera un petit coup de pouce pour également voir venir une délibération pour le crédit de construction du boulodrome. Il espère que cette résolution servira de levier et fera agir le Conseil administratif dans le bon sens.

M. Dumalle trouve surprenant que lorsque les Verts font une proposition pour améliorer les conditions générales de notre vie à tous, celle-ci est refusée. Par contre, lorsque arrive en force une proposition pour un boulodrome, il constate que tout le monde est d'accord. Il désire connaître la raison de cette différence de traitement et de l'intérêt de quelques uns pour leur plaisir personnel, au détriment du futur de nos enfants.

M. Devaud, en tant que président de la commission des sports, affirme qu'il ne peut que soutenir la résolution proposée et annonce que dans le cadre de la commission des sports, il avait l'intention de relancer le Conseil administratif pour obtenir des délais sur la présentation.

Il rappelle que tous ces ouvrages ont été acceptés dans la base de la réalisation de la 5^{ème} étape du centre sportif et que ces CHF 2'500'000.- ont également été déterminés par rapport à une somme maximum.

Pour répondre aux propos de M. Dumalle, **M. Mouraret** déclare que si le boulo-drome rencontre une approbation, c'est que ce sujet est en discussion depuis déjà des mois, voire des années, alors que la proposition des Verts de ce soir "est sortie du chapeau" d'un coup. Il ajoute qu'il n'y a pas de volonté systématique de refuser toutes les propositions émises par les Verts.

M. Schweizer lance à M. Dumalle qu'il a du mal à voir la correspondance entre son groupe qui se trouve en ville de Genève et qui soutient les sports avec le groupe qui est à Meyrin. Il relève toutefois que certains membres des Verts ont changé d'optique par rapport au sport. Il est étonné des propos "anti-sports" de M. Dumalle car cela ne fait pas longtemps qu'il siège au Conseil municipal.

La pétanque étant un sport d'ouverture, de collégialité ouvert à tous et non pas réservé à une élite, il conclut en remarquant qu'avant les élections, certaines personnes afin de se démarquer un peu, se prononcent différemment.

M. Tschudi tient à préciser que M. Dumalle ne s'est pas prononcé contre les boules, mais qu'il a juste été étonné de la manière dont deux résolutions et amendements sont traités. Pour répondre à M. Mouraret, il explique que la proposition d'augmenter SIG vital vert est une proposition faite maintenant pour la 3^{ème} fois au budget et qu'elle n'est pas "sortie du chapeau".

Quant à la résolution de M. Charpier, il tient à signaler que les Verts ont toujours soutenu les boules au même titre que le football et ne comprend pas la volonté de certains de différencier les Verts de la ville de Genève et ceux de Meyrin.

M. Jimenay pense qu'il est temps d'avancer rapidement avec les projets qui ont déjà été votés et annonce que le PDC soutiendra cette résolution.

Mme Zwick-Merchan est surprise de constater qu'il faut une résolution pour rappeler une résolution déjà votée. Elle estime que c'est une perte de temps cette façon de faire et pense qu'il aurait été plus judicieux de faire une motion demandant une réalisation rapide.

M. Schweizer déclare qu'en cas de motion, il faut encore plus de temps. Il rappelle que les élections sont bientôt là et que la couleur du Municipal peut changer, de même que beaucoup d'autres choses. Il estime qu'il faut voter les crédits de construction de la 5^{ème} étape du centre sportif avant la fin de la législature pour s'éviter toute surprise. Il espère que la résolution proposée amènera une proposition de crédit de construction pour mars 2007.

Plus personne ne désirant s'exprimer, M. Brulhart soumet au vote **la résolution No 13/2006**

présentée par Didier Schweizer, au nom du groupe radical, pour une réalisation rapide du boulodrome prévu dans la 5^{ème} étape du centre sportif

Vu le programme établi par la commission des sports et entériné par le Conseil municipal;

Vu le projet de résolution No 1a/2006 voté lors de la séance plénière du Conseil municipal du 11 avril 2006 décidant de fixer le coût maximum du boulodrome à CHF 2'500'000.- et celui de la patinoire à CHF 15'000'000.-;

Vu l'approbation de la plupart des groupes politiques en faveur de la réalisation d'un boulodrome dans le cadre de la 5^{ème} étape du centre sportif;

Vu que le club des Pointeurs meyrinois et les membres du club des Aînés qui pratiquent la pétanque sont appelés à payer une location pour pratiquer leur sport dans des locaux privés et insuffisamment équipés pour le nombre toujours croissant d'adeptes des boules;

le Conseil municipal, en séance du 21 novembre 2006,

D E C I D E

PAR 27 OUI ET 2 ABSTENTIONS

De demander au Conseil administratif:

1. de donner une suite rapide à la résolution No 1a/2006 et de poursuivre l'étude du boulodrome en plafonnant son coût à CHF 2'500'000.-,
2. de réunir au plus vite les commissions concernées afin d'aboutir à une délibération relative au crédit de construction pour le mois de mars 2007 au plus tard.

* * *

15. Projets de résolutions

M. Charpier annonce que son groupe va présenter un projet de résolution relatif à l'engagement de personnes handicapées dans les entreprises meyrinoises.

* * *

16. Projets de motions

M. Brulhart annonce avoir reçu deux projets de motion émanant de M. Mouraret et lui laisse la parole.

M. Mouraret déclare que compte tenu de l'heure tardive, il ne va en présenter qu'une seule ce soir, l'autre sera présentée lors de la séance plénière du 12 décembre prochain.

Il explique que M. Beer a décidé de nommer 100 directeur/trice-s dans chacune des écoles primaires du canton de Genève. Il estime que les tenants et aboutissants de ces nominations ne sont pas clairs et surtout pas en matière de coût. Etant donné que tous les partis sont actuellement occupés par le report de charge du canton aux communes, il déclare qu'il ne voudrait pas que par le biais de cette décision de nouvelles charges financières supplémentaires soient imposées aux communes.

M. Mouraret donne lecture de sa motion:

Motion

Présentée par M. Jean-Paul Mouraret, au nom du parti radical, ayant pour thème: "Directions d'écoles: nouveau report de charges sur les communes?"

Considérant que:

- les communes sont aujourd'hui responsables de la construction et de l'entretien des bâtiments scolaires pour l'école primaire;
- la plupart des écoles du canton sont aujourd'hui occupées à leur pleine capacité;
- les maîtres principaux, ainsi que les responsables d'écoles, disposaient jusqu'ici au mieux d'un petit local attendant à leur classe pour y accomplir leur mandat à caractère administratif;
- le département de l'instruction publique (DIP), lors de sa conférence de presse du 16 novembre 2006, a annoncé son souhait de créer pour la rentrée 2008 100 postes de directeur/trice-s à l'enseignement primaire, chargé-e-s notamment des relations avec les autorités communales;
- ces directeur/trice-s d'école devront donc selon toute vraisemblance avoir leurs bureaux dans les bâtiments de leur école, contrairement aux inspecteur/trice-s qui, jusqu'ici, travaillaient dans des locaux centralisés et propriété du canton.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 21 novembre 2006,

INVITE LE CONSEIL ADMINISTRATIF

- à intervenir auprès du Conseil d'Etat pour que celui-ci explicite son projet de directeur/trice-s d'école, notamment dans le domaine concret du lieu de travail qui devra être assuré par les communes pour ces cadres supérieurs;
- à intervenir auprès du Conseil d'Etat pour que celui-ci explicite son projet de directeur/trice-s d'école également en ce qui concerne le cahier des charges de ces directeur/trice-s dans leurs rapports avec les autorités communales;
- à évaluer, sur le territoire de notre Commune, l'impact financier que supposerait l'application de cette proposition du DIP;
- à intervenir auprès de l'Association des communes genevoises pour qu'elle intègre cet élément dans les négociations en cours avec le canton de Genève sur les reports de compétences et de charges.

M. Mouraret précise que cette motion a pour but unique de procurer des explications un peu plus complètes et chiffrées concernant ce que la Commune devrait éventuellement supporter.

M. Ballaman annonce qu'il est d'accord avec la problématique évoquée, mais rappelle que la compétence de la Commune se limite au niveau des bâtiments, car la gestion du personnel est de la compétence du Canton ou du Grand Conseil. Il ne voit pas la nécessité, en tant que conseiller municipal, de demander au Conseil administratif d'étudier cette problématique. Il estime que les groupes politiques peuvent intervenir auprès de leurs députés au Grand Conseil pour que ceux-ci puissent poser les bonnes questions au conseiller d'Etat.

M. Hulliger ajoute qu'il faudra bien placer quelque part ces directeurs d'école et que pas toutes les écoles disposent d'un local supplémentaire vacant. Il se demande le coût engendré à la Commune pour aménager ces nouveaux locaux.

M. Tschudi se demande si cette motion n'est pas un peu prématurée, car une motion demande au Conseil administratif d'étudier une question dans les six mois. Il n'est pas sûr que dans les six mois qui arrivent, le Conseil administratif ait une vision claire de ce qui est proposé, car un projet de loi doit encore être élaboré, ce qui risque de prendre encore un certain temps.

M. Mouraret reconnaît qu'il n'y a pas de caractère d'urgence, bien qu'il s'agisse d'une décision qui va être appliquée dès la rentrée 2008. Il estime qu'il vaut mieux réagir avant, car il risque d'y avoir des répercussions financières sur la Commune.

La parole n'étant plus demandée, **M. Brulhart** met au vote cette motion qui est **APPROUVEE PAR 25 OUI ET 4 ABSTENTIONS.**

* * *

17. Propositions individuelles

Vu l'heure tardive, **M. Hulliger** suggère de reporter les propositions individuelles et les questions à la séance plénière du prochain Conseil municipal.

M. Charpier, au sujet de la problématique de l'implantation du collège, estime que c'est une question importante qui devrait être étudiée en commission d'urbanisme. Aussi, demande-t-il au Conseil administratif de convoquer une commission d'urbanisme pour discuter ce sujet. Si le Conseil administratif devait cependant refuser cette requête, il annonce qu'il se verrait obligé de faire un projet de résolution pour la prochaine séance.

M. Ducrot ne voit pas d'objection à convoquer une séance d'urbanisme.

M. Sansonnens explique qu'actuellement des discussions sont en cours avec les représentants de l'Etat dont l'objectif est d'étudier la situation actuelle. Il annonce qu'un projet de résolution est d'ores et déjà prévu, afin de pouvoir en discuter.

M. Dumalle, dans le cadre de la course des élus de Bernex du samedi 7 avril, demande aux membres du Conseil municipal et du Conseil administratif de le rejoindre afin de former une équipe de course à pied, afin de défendre les couleurs de la Commune. Il ajoute que la Commune n'a pas été représentée depuis quelques années où Dumalle père et fils faisaient partie de cette équipe. Il conclut en déclarant que si Meyrin se dit une commune sportive, il faudrait qu'elle vienne le montrer sur le terrain.

M. Ballaman désire que pour cette fin de législature la communication fonctionne mieux et s'enrichisse un peu. Il relate que lorsque des décisions sont prises au Bureau après discussion avec le Conseil administratif, il faudrait que les recommandations du Bureau soient suivies dans les différents groupes. Pour exemple, il cite que lorsque le Bureau recommande le renvoi en commission ou le vote en commission, le Conseil municipal demande l'inverse.

D'autre part, il constate que des questions qui sont posées lors de la séance plénière, pourraient être posées au sein des groupes, car les "anciens" seraient à même d'y répondre. De même, il encourage à poser des questions aux conseillers administratifs afin que ceux-ci répondent à leurs interrogations vraisemblablement justifiées.

M. Chambers relate qu'en tant que président de la commission information et communication, il ironise en proposant que lors de la prochaine commission de liaison il y soit discuté de la modification du nom de ladite commission qui a changé de nom pour devenir "information et informatique". Il se demande où est passé l'appellation "communication".

Suite à l'intervention de M. Charpier, **M. Girardet** tient à préciser que l'établissement d'une convocation d'urbanisme est de la compétence du président de la commission et non du conseiller administratif et député, M. Ducrot.

De plus, il demande au Conseil administratif de venir avec les conclusions de l'étude de faisabilité demandée par l'Etat et réalisée par Urbaplan, concernant l'implantation du collège au bord du lac des Vernes. Il rappelle que suite à la votation de l'initiative du lac des Vernes, le Conseil administratif avait eu l'occasion d'étudier ce dossier en commission d'urbanisme. Ensuite, après un retour au Conseil municipal, l'acceptation de cette initiative avec la proposition de l'Etat d'y mettre un collège avait été votée.

Suite à cela, il relate que M. Moutinot avait mandaté une étude de faisabilité et de construction de ce collège et la conclusion de cette étude indiquait que son implantation était tout à fait possible telle que prévue dans les conclusions de l'initiative populaire. Il désire que le Conseil administratif se prépare avec les réponses données par cette étude de faisabilité menée par l'Etat.

M. Brulhart met aux voix le renvoi des questions en début de la prochaine séance plénière du Conseil municipal. Cette proposition est **ACCEPTÉ A LA MAJORITE EVIDENTE**.

* * *

Le président lève la séance et souhaite une bonne rentrée à chacun.

La séance est levée à 24h15/SD.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 30 janvier 2007.

Le 1er Secrétaire:

Le Président:

Laurent TREMBLET

Jean-Claude BRULHART